

**Burundi : Sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, et demandes de prolongation de l'accord et d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI - Rapport des services du FMI; annexe d'information; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.**

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et des demandes de prolongation de l'accord et d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la sixième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et les demandes de prolongation de l'accord et d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI, établi par une équipe des services du FMI, à la suite de discussions avec les représentants du Burundi sur l'évolution et les politiques économiques, qui ont pris fin le 2 juin 2011. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 juin 2011. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Annexe d'information.
- Un communiqué de presse résumant les avis du Conseil d'administration.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Burundi.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités du Burundi au FMI\*  
Mémoire de politique économique et financière des autorités du Burundi\*  
Protocole d'accord technique

\*Inclus aussi dans le rapport des services

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201  
Adresse électronique: [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) • Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international  
Washington**

# FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

## BURUNDI

### Sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit et demandes de prorogation de l'accord et d'augmentation du niveau d'accès

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Saul Lizondo et Dominique Desruelle

30 juin 2011

<b>Entretiens :</b>	<p>Une mission composée de MM. Williams (chef de mission), Ioannou et Thomas (tous du Département Afrique), ainsi que de M. Gruss (Département des finances publiques), a séjourné à Bujumbura du 23 mai au 2 juin 2011 pour procéder à la sixième revue du programme au titre de la FEC.</p> <p>Les services du FMI ont rencontré le Deuxième Vice-président, M. Ruffyikiri, la Ministre des finances, Mme Nizigama, le Président du Sénat, M. Ntsizerana, le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi, M. Sindayigaya, ainsi que d'autres hauts responsables gouvernementaux et des représentants des syndicats, du secteur privé, des OSC, des bailleurs de fonds et des médias.</p>
<b>Accord FEC :</b>	<p>Le 7 juillet 2008, le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 46,2 millions de DTS (60 % de la quote-part). La cinquième revue du programme appuyé par la FEC a été achevée en mars 2011. Les autorités sollicitent i) une augmentation du niveau d'accès de 5,0 millions de DTS (6,5 % de la quote-part) pour amortir l'impact de la crise alimentaire et pétrolière sur la balance des paiements et ii) une prolongation de l'accord au titre de la FEC jusqu'à fin janvier 2012 pour achever la dernière revue et accorder un temps de réflexion sur les résultats de l'évaluation ex-post de l'action du FMI au Burundi.</p>
<b>Revue du programme :</b>	<p>Les critères de réalisation quantitatifs fixés pour mars 2011 ont tous été observés et les réformes structurelles sont en bonne voie. Les services du FMI recommandent d'achever la sixième revue, de prolonger l'accord, de fixer des critères de réalisation pour fin septembre, de fixer la septième revue et le huitième décaissement et d'augmenter le niveau d'accès.</p>
<b>Publication :</b>	<p>Les autorités consentent à la publication du présent rapport, de la lettre d'intention, du mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) et du protocole d'accord technique (PAT).</p>

Table des matières	Page
Sigles .....	3
Résumé analytique .....	4
I. Contexte général .....	5
II. Évolution récente et résultats au titre du programme FEC .....	5
III. Entretiens sur la politique économique.....	9
A. Perspectives macroéconomiques.....	9
B. Politique budgétaire et réformes y afférentes.....	10
C. Politiques monétaire et de change et enjeux liés au secteur financier .....	14
D. Réformes structurelles.....	15
E. Enjeux du programme .....	16
F. Risques.....	17
IV. Évaluation par les services du FMI .....	17
 Tableaux	
1. Objectifs du Millénaire pour le développement.....	19
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–13 .....	20
3. Opérations de l’administration centrale, 2008–13 .....	21
4. Situation monétaire, 2008–11 .....	22
5. Comptes de la banque centrale, 2008–11 .....	23
6. Balance des paiements, 2008–13 .....	24
7. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2008–11 .....	25
8. Indicateurs de Capacité à Rembourser le FMI, 2010–20.....	26
9. Calendrier des décaissements et revues .....	27
 Graphiques	
1. Résultats macroéconomiques, 2000–11 .....	8
2. Indicateurs d’endettement extérieur contracté ou garanti par l’État, 2011–30.....	12
 Annexe	
I. Lettre d’intention .....	28
 Pièces jointes	
I. Mémoire de politiques économiques et financières .....	31
Tableau I.1. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2010 .....	42
Tableau I.2. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2011 .....	43
Tableau I.3. Repères structurels pour 2010.....	44
Tableau I.4. Repères structurels pour 2011 .....	45
II. Protocole d’accord technique .....	46

**Sigles**

AT	Assistance technique
BRB	Banque de la République du Burundi
CNS	Comité national de stratégie
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EAC	Communauté est-africaine
FEC	Facilité élargie de crédit
FNL	Forces nationales pour la libération
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
LEG	Département juridique (FMI)
MCM	Département des marchés monétaires et de capitaux (FMI)
MESD	Marché des enchères symétriques en devises
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
OBR	Office burundais des recettes
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PAT	Protocole d'accord technique
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
SRSF	Stratégie de réforme du secteur financier
TEC	Tarif extérieur commun
TICR	Taux d'intérêt commerciaux de référence
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**L'économie du Burundi se redresse mais plus lentement qu'initialement prévu, sur fond de très fortes anticipations inflationnistes.** La croissance du PIB réel continue de s'accélérer au lendemain de la crise économique mondiale mais à un rythme moins soutenu que prévu, du fait de l'impact du choc des prix alimentaires et pétroliers. L'inflation globale (fin de période) a augmenté pour passer d'environ 4 % fin 2010 à près de 8,4 % en avril 2011 en raison de la flambée des prix alimentaires et pétroliers internationaux.

**Dans un climat difficile de sortie de conflit, les résultats au titre du programme appuyé par la FEC ont dans l'ensemble été satisfaisants.** Tous les objectifs indicatifs pour fin décembre 2010 ont été atteints sauf un, et tous les critères de réalisation quantitatifs fixés pour mars 2011 ont été observés. En revanche, les objectifs indicatifs pour mars 2011 relatifs à la monnaie centrale et aux dépenses pro-pauvres ont été manqués de peu. Les repères structurels à fin mars sur le règlement général de gestion des budgets publics et l'adoption d'une stratégie de réforme du secteur financier ont été respectés, mais avec un certain retard.

**Les perspectives macroéconomiques ont été assombries par la flambée des prix alimentaires et pétroliers internationaux.** Les prévisions établissent la croissance du PIB réel pour 2011 à 4,2 %, quelque peu en retrait par rapport aux prévisions précédentes (EBS/11/29). L'inflation globale (fin de période) devrait, d'après les projections, grimper en 2011 jusqu'à 14 % sous l'effet de la hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires, pour régresser progressivement par la suite. Les réserves officielles brutes ne devraient que légèrement baisser pour se chiffrer à 4,7 mois d'importations d'ici la fin 2011, bénéficiant de l'augmentation du niveau d'accès au titre de la FEC.

**Les entretiens de politique générale ont porté sur les mesures à prendre en réaction au choc des prix des produits pétroliers et alimentaires, pour consolider la stabilité économique et continuer à faire reculer la pauvreté.** Le déficit se réduira en 2011 mais les dépenses en faveur des dispositifs de protection sociale augmenteront toutefois pour amortir l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers sur les pauvres. Un durcissement de la politique monétaire est essentiel pour calmer les anticipations inflationnistes, tandis qu'un assouplissement du taux de change permettra à l'économie de s'adapter au choc des prix alimentaires et pétroliers. À moyen terme, le déficit budgétaire continuera de diminuer et les autorités maintiendront le recours aux dons et aux prêts hautement concessionnels pour éviter un endettement non viable.

**Le Burundi étant un pays post-conflit, les risques pesant sur le programme restent importants.** Le premier serait une dégradation de la conjoncture extérieure avec une hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers encore plus forte que celle prévue actuellement. Le deuxième pourrait se traduire par des dérives de la gouvernance qui compromettraient l'aide des bailleurs de fonds.

**Sur la base des résultats obtenus par le Burundi et de la vigueur de son programme, les services du FMI recommandent d'achever la sixième revue de l'accord FEC, d'avancer du 15 août au 13 juillet 2011 la date de disponibilité du septième décaissement, pour se rapprocher de la date de la revue, de prolonger l'accord FEC jusqu'au 31 janvier 2012, de fixer des objectifs indicatifs et des critères de réalisation pour fin septembre 2011 de même que des objectifs indicatifs pour fin décembre, de fixer la septième revue et le huitième décaissement, et d'augmenter le niveau d'accès.**

## I. CONTEXTE GÉNÉRAL

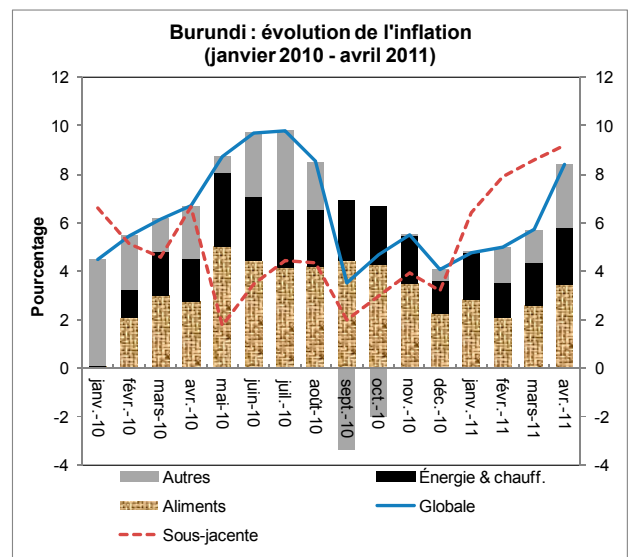
1. **Malgré la fin en 2003 d'un important conflit armé, les dividendes de la paix se font toujours attendre au Burundi.** Le PIB par habitant, d'environ 170 dollars EU, reste inférieur à ce qu'il était en 1970 et plus des deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Malgré les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il est peu probable qu'ils puissent être atteints d'ici 2015 (tableau 1).

2. **Des réformes sont en cours pour régulariser le processus politique et parvenir ainsi à une meilleure stabilité économique.** La situation reste fragile sur les plans politique et sécuritaire au lendemain des élections de 2010, comme en témoignent les actes de violence sporadiquement perpétrés par des groupes armés contre les forces de sécurité. Le parlement a récemment adopté une nouvelle loi sur les partis politiques qui accorde l'immunité aux dirigeants dans l'exercice de leurs activités politiques et prévoit le financement par l'État des partis représentés au parlement.

3. **Dans un contexte difficile de sortie de conflit, le Burundi a fait des progrès constants, bien que parfois inégaux, dans la mise en œuvre des réformes économiques appuyées par la FEC.** Le programme appuyé par la FEC s'est essentiellement concentré sur l'amélioration de la gouvernance économique en renforçant la gestion des finances publiques (GFP). Les principaux résultats sont notamment une nouvelle loi organique des finances publiques, la création de l'Office burundais des recettes (OBR), l'instauration de la TVA, la réforme du code douanier, une nouvelle loi sur les marchés publics, la création d'un compte unique du trésor et le renforcement des contrôles et des audits. Le Burundi a également bien avancé dans l'amélioration de sa gestion monétaire, notamment en adoptant une nouvelle charte de la banque centrale qui renforce son autonomie et intensifie les contrôles internes.

## II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS AU TITRE DU PROGRAMME FEC

4. **L'économie du Burundi se redresse mais plus lentement qu'initialement prévu, tandis que l'inflation grimpe sous l'effet de la flambée récente des prix pétroliers et alimentaires mondiaux.** La modeste accélération de la croissance du PIB réel au lendemain de la crise économique mondiale se poursuit mais il semblerait qu'elle montre certains signes d'essoufflement par rapport aux prévisions. À en juger par la baisse des volumes d'importations et par la hausse des prix intérieurs des matières premières au cours des quatre premiers mois de l'année 2011, l'activité économique semble être en train de ralentir sous l'effet du choc au niveau de l'offre. L'inflation



globale (en glissement annuel) a progressé pour passer d'environ 4 % fin 2010 à près de 8,4 % en avril 2011, du fait de la répercussion de la flambée des prix pétroliers et alimentaires internationaux<sup>1</sup>.

5. **Les résultats budgétaires ont été globalement satisfaisants (tableau texte 1).** Les recettes fiscales ont été supérieures aux prévisions en 2010, traduisant les gains d'efficacité réalisés à l'OBR ainsi que des éléments ponctuels, tels que le recouvrement d'arriérés<sup>2</sup>. Les dépenses totales ont dépassé les prévisions, essentiellement du fait des dépenses financées par des dons extérieurs. Le déficit budgétaire global (sur base caisse, y compris dons hors PPTE) a été réduit à 4,3 % du PIB, ce qui est conforme au niveau du programme. Les résultats budgétaires du premier trimestre 2011 sont restés sur la bonne voie. Le financement intérieur du budget s'est clairement maintenu dans les limites de l'objectif fixé par le programme (tableau I.1 du MPEF).

**Tableau texte 1. Burundi — Opérations des administrations publiques, 2008–10**  
(En % du PIB)

	2008	2009	2010	
			Prog.	Réal.
Recettes	18,5	18,6	18,3	19,8
Total des dépenses et prêts nets	56,7	50,7	49,5	54,7
Dépenses courantes	25,8	25,8	27,0	26,7
Dépenses en capital et prêts nets	19,5	17,0	17,0	16,3
Prog. spéciaux financés sur ressources extérieures	11,3	7,9	5,5	11,6
Solde global (base engagements ; dons hors PPTE inclus)	-2,4	-5,2	-3,1	-3,2
Variation des arriérés (réduction = -)	-0,8	0,0	-1,1	-1,0
Solde global (base caisse ; dons hors PPTE inclus)	-3,2	-5,2	-4,3	-4,3
Financement	37,7	30,4	32,3	35,2
Dons extérieurs	37,5	90,6	28,0	31,0
<i>Dont</i> : allègement PPTE	3,0	65,3	0,0	0,0
Emprunt extérieur, net	-1,1	-64,4	2,7	2,3
Produit des privatisations	0,0	0,0	0,1	0,0
Financement intérieur	1,4	4,2	1,5	2,0
Erreurs et omissions	1,2	1,7	0,0	0,7

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> L'inflation sous-jacente a augmenté en 2011 sous l'effet de la répercussion des prix des produits pétroliers qui s'est traduite par une hausse des prix sur le marché intérieur.

<sup>2</sup> L'OBR a officiellement démarré ses activités en juillet 2010.

6. **La politique monétaire a été assouplie au cours du premier trimestre 2011.** La monnaie centrale a progressé de 25 % en mars 2011 (en glissement annuel) par rapport à une hausse de 14,1 % prévue par le programme. Cet assouplissement au premier trimestre tient au fait que la banque centrale n'était pas en mesure d'absorber l'excédent de liquidités provenant d'un afflux non stérilisé et plus important que prévu d'aide des donateurs et de recettes d'exportation. Les autorités ont précisé le caractère temporaire de cet excédent de liquidités, car lié au respect des obligations fiscales de fin de trimestre et au fait que les banques ont préféré conserver ces liquidités plutôt que de prendre part à des appels d'offres négatifs. L'excédent de réserves a ensuite diminué en avril. Tout en acceptant le point de vue des autorités, les services du FMI ont souligné la nécessité d'une gestion plus efficace des liquidités, avec notamment de meilleures prévisions. Ils ont également invité les autorités à laisser monter les taux d'intérêt sur les appels d'offres négatifs le cas échéant pour assurer la ponction des excédents de liquidités des banques. Malgré un accroissement rapide du crédit au secteur privé, la croissance de la monnaie au sens large est restée contenue du fait que les crédits à l'État ont été inférieurs aux prévisions.

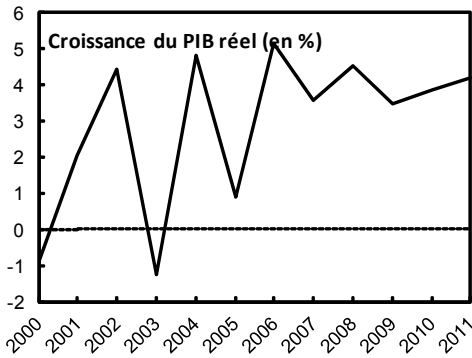
7. **Les réformes structurelles avancent (MPEF, §8-18).** Conformément à la nouvelle loi organique des finances publiques, un projet de règlement général de gestion des budgets publics a été adopté. Dans la filière café, les autorités s'appêtent à lancer un nouveau cycle de privatisation des stations de lavage. Afin d'améliorer le climat des affaires, les autorités rationalisent les procédures de création d'entreprise et d'obtention de permis de construire ainsi que les mesures destinées à assurer la protection des investisseurs et à faciliter le transfert de propriété.

8. **Les résultats au titre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants (MPEF, tableaux I.1–I.4).** Tous les objectifs indicatifs pour fin décembre 2010 ont été atteints, à l'exception de celui relatif aux dépenses pro-pauvres, et les critères quantitatifs de réalisation pour mars 2011 ont tous été respectés. En revanche, les objectifs indicatifs pour mars 2011 en matière de dépenses pro-pauvres et de monnaie centrale ont été manqués de peu. Les dépenses pro-pauvres ont été légèrement inférieures aux objectifs essentiellement en raison de retards accusés dans la passation des marchés en début d'année. Les repères structurels à fin mars relatifs au règlement général de gestion des budgets publics et à l'adoption d'une stratégie de réforme du secteur financier ont été respectés, bien qu'avec un certain retard (tableau 10).

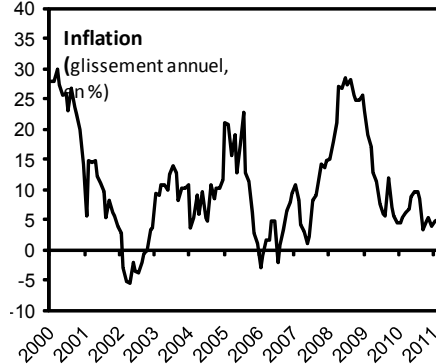


### Graphique 1. Burundi — Résultats macroéconomiques, 2000–11

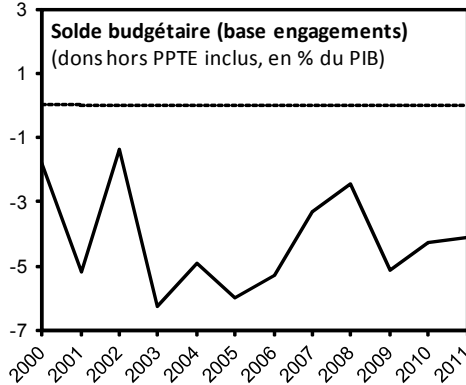
La croissance a été irrégulière, mais avec une tendance à la hausse depuis la fin des hostilités en 2003...



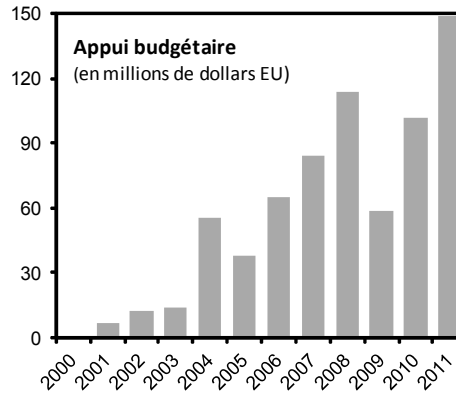
...tandis que l'inflation a grimpé en 2011 en raison surtout de la hausse des prix pétroliers.



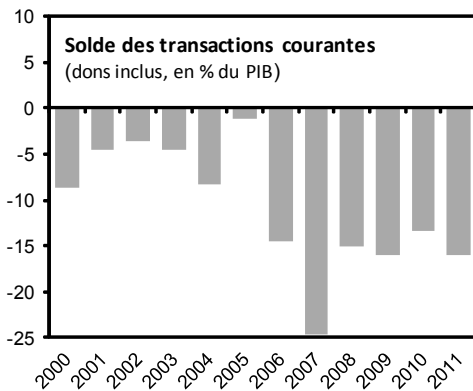
La situation budgétaire s'est améliorée depuis 2010 malgré la crise des produits alimentaires et pétroliers...



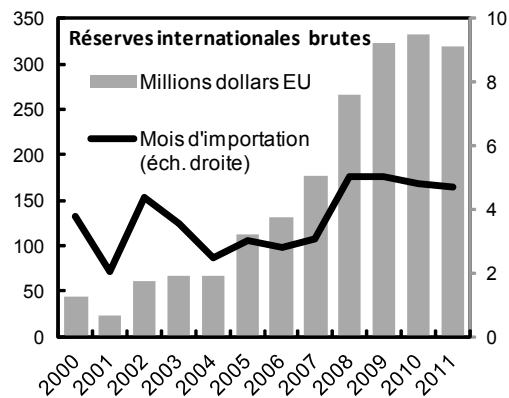
...et grâce à l'augmentation de l'appui budgétaire.



Le déficit des transactions courantes est resté important....



...tandis que les entrées de flux officiels ont en général permis de maintenir la couverture des réserves de change.



Sources : autorités burundaises ; estimations des services du FMI.

### III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

9. **Les entretiens ont porté sur les mesures à prendre en réponse au choc des prix alimentaires et pétroliers pour consolider la stabilité économique et continuer à faire reculer la pauvreté.** Les autorités vont continuer à rééquilibrer le budget en 2011 par rapport à 2010, avec cependant un léger assouplissement au regard du programme pour permettre une hausse des dépenses en faveur des mécanismes de protection sociale afin d'amortir l'impact de la hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers sur les pauvres. La politique monétaire sera axée sur l'ancrage des anticipations inflationnistes, tandis que la politique de change devra être assouplie pour permettre à l'économie de s'adapter au choc des prix alimentaires et pétroliers. Les autorités reconnaissent que compte tenu du risque élevé de surendettement du pays, elles doivent poursuivre le rééquilibrage budgétaire et à moyen terme, elles continueront à recourir aux dons et aux prêts hautement concessionnels pour éviter un endettement non viable.

#### A. Perspectives macroéconomiques

10. **Les perspectives macroéconomiques de 2011 devraient subir le contrecoup de la flambée des prix alimentaires et pétroliers mondiaux (tableau texte 2).** La croissance du PIB réel devrait, selon les prévisions pour 2011, progresser jusqu'à 4,2 %, bien que ce taux soit inférieur aux prévisions initiales (EBS/11/29) en raison du recul de la demande globale liée à l'envolée des prix alimentaires et pétroliers. L'activité économique bénéficiera de l'appui d'investissements financés par les bailleurs de fonds. L'inflation globale (fin de période) en 2011 devrait grimper jusqu'à 14 % sous l'effet de la hausse des prix pétroliers et alimentaires mondiaux. Les réserves officielles brutes ne devraient que légèrement baisser pour se chiffrer à 4,7 mois d'importations d'ici fin 2011, car elles bénéficieront de l'augmentation du niveau d'accès au titre de la FEC.

11. **Les perspectives économiques du Burundi à moyen terme restent positives mais sujettes à des risques baissiers.** L'entrée dans la Communauté est-africaine (EAC) devrait donner un coup d'élan aux réformes structurelles destinées à améliorer le climat des affaires et le contexte de politique économique générale à moyen terme. Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives à moyen terme sont, outre l'éventuelle détérioration de la situation politique et sécuritaire, i) l'incertitude de la conjoncture extérieure et ii) des dérives de la gouvernance qui pourraient compromettre l'aide des bailleurs de fonds.

**Tableau texte 2. Burundi — Perspectives à moyen terme, 2009–13**

	2009	2010		2011		2012	2013
		Prog.	Réal.	Prog.	Prog. révisé		
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)							
Revenu national et prix							
Croissance du PIB réel	3,5	3,9	3,9	4,5	4,2	4,8	5,0
Prix à la consommation (fin de période)	4,6	9,5	4,1	9,0	14,0	10,9	9,5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Administrations publiques							
Recettes (hors dons)	18,6	18,3	19,8	19,3	19,4	19,8	20,0
Total dépenses et prêts nets	50,7	49,5	54,7	44,0	47,4	42,2	39,9
Solde global							
Base engagements (dons hors PPTE inclus)	-5,2	-3,1	-3,2	-2,6	-3,1	-2,4	-0,9
Base caisse (dons hors PPTE inclus)	-5,2	-4,3	-4,3	-3,6	-4,1	-2,4	-0,9
Secteur extérieur							
Solde extérieur courant	-16,1	-9,0	-13,4	-15,6	-16,5	-16,9	-15,1
Balance globale des paiements	4,1	-0,8	0,9	-0,5	-1,2	0,5	-0,8
Réerves officielles brutes							
En millions de \$	323	311	332	321	319	343	360
En mois d'importations	5,0	6,0	4,8	5,1	4,7	5,0	5,5

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

## B. Politique budgétaire et réformes y afférentes

12. **Le programme révisé pour 2011 prévoit un assouplissement passager de la politique budgétaire par rapport au programme pour aider à amortir l'impact de la hausse des prix alimentaires et pétroliers sur les pauvres.** Le déficit global (base caisse, dons hors PPTE inclus) diminuera en 2011 par rapport aux résultats de 2010 pour se situer à 4,1 % du PIB, soit plus que les 3,6 % initialement prévus (EBS/11/29). Les principales modifications apportées au programme budgétaire sont les suivantes (tableau 3) :

- Hausse de 0,7 % du PIB des dépenses de protection sociale suite à la crise des produits alimentaires et pétroliers. Ces dépenses supplémentaires viseront les programmes destinés aux groupes vulnérables, notamment les programmes de cantine scolaire et de soins médicaux pour les nouveau-nés et les femmes enceintes<sup>3</sup>.
- Subvention temporaire des produits pétroliers avec une érosion des recettes estimée à 0,3 % du PIB. Les autorités ont instauré une subvention des carburants (essentiellement du diesel qui a une incidence directe sur les coûts de transport). Le programme prévoit une répercussion totale des prix des carburants si les cours mondiaux continuent à monter. Si ces derniers commencent à baisser, la subvention sera diminuée en conséquence et en tout état de cause abolie d'ici la fin de 2011.

<sup>3</sup> Le total des dépenses de 2011 restera inférieur à celui de 2010 d'environ 7 points de pourcentage du PIB, en raison de la réduction des programmes financés sur ressources extérieures, notamment les dépenses électorales.

- Augmentation du financement intérieur de 0,5 % du PIB. Les autres coûts des mesures budgétaires seront financés par une hausse des recettes (0,4 % du PIB) et par le recours au fonds de réserve (0,1 % du PIB)<sup>4</sup>.

**13. L'instauration d'une subvention généralisée aurait mérité d'être mieux ciblée.**

Bien que les accises sur le pétrole lampant aient fait l'objet de la plus forte baisse (96 % contre 55 % sur le diesel et 17 % sur l'essence), c'est le diesel qui a représenté l'essentiel de la subvention étant donné le faible volume de consommation de pétrole lampant<sup>5</sup>. La mission a engagé les autorités à revenir sur cette politique car elle n'est pas efficace pour cibler l'aide sur les groupes vulnérables. Les autorités ont précisé qu'il s'agit d'une mesure provisoire, pour permettre au mécanisme de fixation automatique des prix de fonctionner et pour reconstituer le fonds de stabilisation, une fois que la subvention aura été abolie (MPEF, §22).

**14. Les autorités poursuivent leurs efforts pour augmenter l'élément de don d'une ligne de crédit récemment contractée (MPEF, §29).**

Les autorités ont récemment signé un prêt de 80 millions de dollars EU (élément don de 31,6 %) pour faciliter la construction d'une centrale hydroélectrique. Les autorités et les bailleurs de fonds reconnaissent le caractère crucial de ce projet pour remédier aux pénuries actuelles d'énergie et encourager les investissements dans les exportations non traditionnelles (notamment dans le secteur minier). D'après une évaluation de la Banque mondiale, il s'agit d'un projet rentable qui devrait permettre d'augmenter de 36 % la capacité de production d'électricité du Burundi, et les ventes devraient générer suffisamment de trésorerie pour payer le service de la dette<sup>6</sup>. Par ailleurs, la Banque mondiale entreprend un certain nombre de réformes pour renforcer la gestion financière de la société d'électricité, notamment des mesures de recouvrement de coûts. Les autorités ont accepté de ne pas ratifier le prêt tant que les conditions n'ont pas été modifiées pour répondre à l'exigence d'un élément minimum de don de 50 %.

**15. En supposant que le prêt soit concessionnel, son impact sur la croissance et sur les exportations permettrait vraisemblablement d'atténuer certains facteurs de vulnérabilité de la dette.** Sur la base d'hypothèses de croissance et d'exportations prudentes<sup>7</sup>, les ratios VA de la dette extérieure/exportations et service de la dette/exportations augmenteraient dans un premier temps pour régresser progressivement à moyen terme. Tous les autres indicateurs extérieurs resteraient en deçà des seuils indicatifs.

---

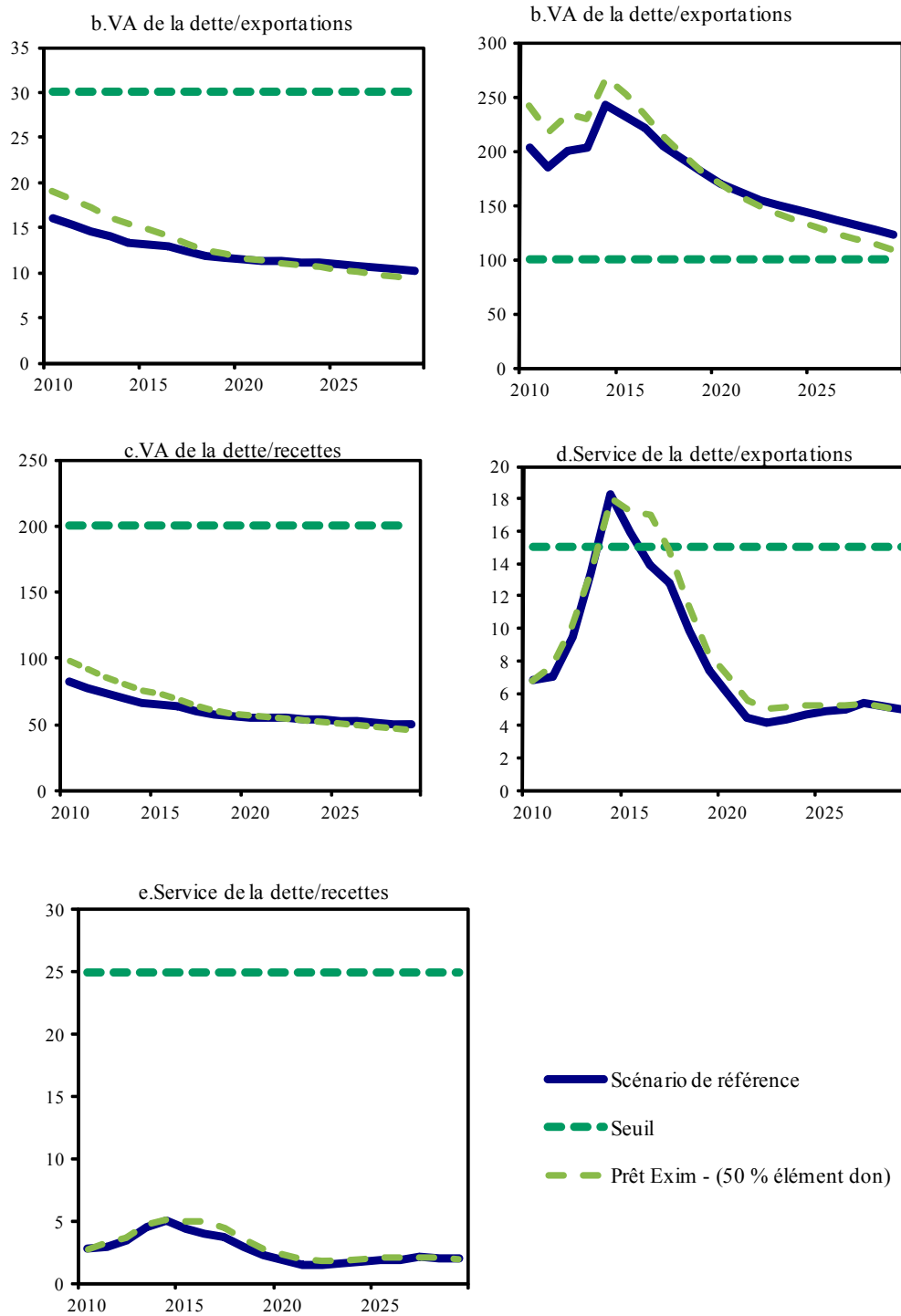
<sup>4</sup> Les prévisions de recettes pour 2011, avant prise en compte de l'effet de la subvention provisoire des carburants, sont supérieures de 0,4 % du PIB à celles du programme initial (EBS/11/29).

<sup>5</sup> Le volume moyen de consommation de pétrole lampant représente environ 2,2 % de la consommation totale de produits pétroliers.

<sup>6</sup> Le taux de rentabilité économique interne du projet est estimé à 33 % et le coût de l'énergie produite à 0,055 dollar/kWh. Selon les estimations elle pourrait être vendue à 0,33 dollar EU/kWh.

<sup>7</sup> Hypothèses selon lesquelles la croissance du PIB réel serait de 6 % en moyenne entre 2014 et 2030, soit 1 point de pourcentage au-dessus du taux de référence, et le volume des exportations augmenterait de 7,5 % en moyenne par an au cours de la même période, contre 6,1 % dans le scénario de référence.

Graphique 2. Burundi : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État, 2011-30  
(en pourcentage)



Sources : autorités burundaises; estimations et projections des services du FMI.

16. **La viabilité de la dette doit être le point d’ancrage de la politique budgétaire à moyen terme. (MPEF, §29).** Les services du FMI ont souligné qu’étant donné le risque élevé de surendettement du Burundi, le pays doit poursuivre son rééquilibrage budgétaire en 2012 et au-delà, en mobilisant des recettes supplémentaires et en redéfinissant ses priorités de dépenses, ce qui pourrait se faire dans le cadre du prochain DRSP et des débats sur le budget de 2012. Les autorités restent déterminées à réduire le déficit budgétaire et à recourir aux dons et aux prêts hautement concessionnels pour éviter un endettement intenable. Les réformes budgétaires entreprises ces trois dernières années contribueront aussi à la viabilité de la dette, notamment la nouvelle loi de finances publiques et les réformes de la politique fiscale, de l’administration des recettes, de la politique des dépenses, de la gestion du trésor et de la gestion de la dette.

17. **Les autorités reconnaissent qu’il est essentiel de mobiliser des recettes intérieures pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté. (MPEF, §37-39).** L’objectif révisé de recettes pour 2011 est de 19,4 % du PIB. Étant donné l’impact négatif que pourrait avoir le choc des prix alimentaires et pétroliers sur les recettes fiscales, les services du FMI ont vivement engagé les autorités à intensifier leurs efforts pour élargir l’assiette fiscale en réduisant les exonérations et en renforçant l’administration fiscalo-douanière.

18. **Les autorités sont déterminées à réorienter les dépenses vers les secteurs prioritaires (MPEF, §23–26).** Dans la logique de la stratégie de réduction de la pauvreté au Burundi, des ressources supplémentaires sont actuellement affectées aux secteurs de l’agriculture, l’eau, les infrastructures rurales, la santé et l’éducation. Au total, les dépenses pro-pauvres devraient augmenter d’environ 15 % en 2011<sup>8</sup>. L’élargissement de la marge de manœuvre budgétaire dépendra de la réduction des dépenses de sécurité. Les autorités et les bailleurs de fonds reconnaissent que, la situation restant fragile sur les plans politique et sécuritaire, il faut que les effectifs des corps de défense et de sécurité soient suffisants à moyen terme, compte tenu des conséquences en jeu sur le double plan politique et social.

19. **La maîtrise de la masse salariale est un défi capital à relever à moyen terme (MPEF, §28).** D’après les projections du rapport EBS/11/29, la masse salariale inscrite au budget pour 2011 est de l’ordre de 250 milliards de BIF (environ 12 % du PIB), compte tenu des recrutements supplémentaires dans les secteurs sociaux et de l’incidence de la loi de 2010 sur la rémunération des forces de sécurité (EBS/10/143). L’objectif à moyen terme des autorités est de ramener la masse salariale sous la barre des 11 % du PIB. Les services du FMI ont conseillé aux autorités de poursuivre les réformes des salaires et de l’emploi en consultation avec la Banque mondiale.

20. **Les autorités sont attachées à la réforme de la GFP (MPEF, §40).** Elles continueront d’appliquer leur stratégie et leur plan d’action en matière de GFP afin de

---

<sup>8</sup> Les prévisions indiquent qu’en pourcentage du PIB, les dépenses pro-pauvres devraient régresser de 0,3 point de pourcentage et les dépenses totales de 7 points de pourcentage.

consolider les progrès réalisés dans les domaines de la gouvernance et de la transparence des finances publiques. Elles adopteront notamment d'ici fin novembre 2011 les procédures à suivre par les agents chargés du contrôle des engagements de dépenses, conformément au règlement général de gestion des budgets publics.

### C. Politiques monétaire et de change et enjeux liés au secteur financier

#### 21. **La politique monétaire sera axée sur l'ancrage des anticipations inflationnistes.**

A la différence de la flambée des cours du pétrole de 2008 qui s'était avérée passagère, il est probable que les prix des produits pétroliers restent élevés à moyen terme. Dans la mesure où la récente hausse des prix des produits pétroliers s'est répercutée sur les prix intérieurs, il est essentiel que la banque centrale resserre immédiatement sa politique monétaire. Les autorités reconnaissent cette nécessité et s'attendent à ce que le choc des prix alimentaires et pétroliers suscite une très forte poussée de l'inflation globale. Pour contrer les effets inflationnistes de cette crise, la banque centrale durcira sa politique monétaire en ayant recours avant tout à des appels d'offres négatifs. Le programme prévoit une progression de 12,3 % de la monnaie centrale en 2011, ce qui est moins qu'initialement prévu, malgré une hausse du financement intérieur de l'État. La monnaie au sens large augmentera moins vite que la croissance du PIB nominal.

#### 22. **Pour atteindre l'objectif d'inflation, il faudra une coordination rigoureuse entre les politiques monétaire et budgétaire (MPEF, §32).**

La cohérence entre les politiques monétaire et budgétaire est essentielle pour assurer une gestion efficace des liquidités. Une étroite collaboration entre la banque centrale et le ministère des finances est nécessaire pour améliorer les prévisions de liquidités de la banque centrale<sup>9</sup>.

23. **Un assouplissement du taux de change permettra à l'économie de s'adapter au choc des prix des produits alimentaires et pétroliers<sup>10</sup>.** Le taux de change du Burundi reste globalement stable, s'étant déprécié de 0,5 % au cours du premier trimestre 2011. Une plus grande flexibilité du taux de change permettrait au Burundi de réduire son déficit extérieur courant et l'intervention sur le marché des changes se limiterait à lisser la volatilité du taux. Les autorités estiment que le principal outil de politique monétaire à utiliser pour atteindre l'objectif d'inflation consiste à recourir aux appels d'offres négatifs plutôt que de procéder à des ventes de devises. Les services du FMI ont souligné que l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux devrait améliorer les adjudications de bons du trésor et de devises tout en préparant le terrain pour un marché interbancaire de devises (MPEF, §33). Ces réformes pourraient rendre les taux d'intérêt plus réactifs aux conditions du marché. Conformément aux conseils du Département juridique et du Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI, les autorités ont révisé la

<sup>9</sup> Avec l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM), la Banque centrale s'emploie à préparer les objectifs monétaires sur une base mensuelle dans un premier temps, puis sur une base hebdomadaire par la suite, en conformité avec les objectifs trimestriels du programme.

<sup>10</sup> Le régime de change de facto est considéré comme «stabilisé» et le régime de change de jure est «flottant».

réglementation des changes de 2010 qui avait entraîné des restrictions (EBS/11/29) sujettes à approbation en vertu de l'Article VIII, Section 2, paragraphe a).

24. **La banque centrale continue à renforcer la supervision bancaire (MPEF, §16).** Des mesures sont en cours pour assurer la mise en œuvre complète des inspections sur place conformément aux procédures de supervision basées sur les risques. Pour atténuer le risque de concentration qui est le grand facteur de vulnérabilité du système bancaire (tableau 7), la BRB continuera à surveiller attentivement les pratiques de gestion de risques et les normes de prêts des banques, tout en commençant à effectuer des tests de résistance, avec l'assistance technique de l'AFRITAC Centre. La Banque centrale a relevé le niveau minimum de fonds propres pour les banques commerciales, de 5 à 10 milliards de BIF à fin 2010 et toutes les banques répondent aujourd'hui à cette nouvelle exigence.

25. **L'adoption récente de la stratégie du secteur financier donnera un coup d'élan aux réformes de ce secteur (MPEF, §14).** Les autorités s'emploient à préparer une nouvelle législation bancaire conforme aux normes internationales et à celles de l'EAC. Elles travaillent également en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour i) moderniser l'infrastructure du système des paiements en conformité avec les plans d'action de l'EAC et les normes internationales et pour ii) remanier la structure juridique du système des paiements.

26. **La banque centrale continuera à renforcer ses contrôles internes et ses sauvegardes (MPEF, §34).** Elle recrutera un cabinet d'audit international pour i) suivre l'exécution complète de toutes les recommandations formulées dans les rapports d'audits spéciaux de 2010 et pour ii) effectuer des audits spéciaux des contrôles de décaissements et de transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale pour le compte du gouvernement et de ses créanciers au cours du premier semestre 2011 (MPEF tableau I.4).

#### D. Réformes structurelles

27. **Les autorités préparent actuellement une stratégie nationale et un plan d'action pour coordonner les efforts d'intégration à l'EAC et faciliter la prise de décision (MPEF, §42).** Le Burundi doit entreprendre des réformes d'envergure à moyen terme pour s'intégrer à l'EAC, ce qui mettra à l'épreuve les capacités administratives des autorités. Si ces réformes sont exécutées avec succès, elles devraient contribuer à renforcer le cadre d'action et à améliorer le climat des affaires.

28. **Les autorités intensifient leur réforme de la filière café (MPEF, §35).** Après la récente privatisation de 13 stations de lavage, elles prévoient de relancer les appels d'offres pour le reste des stations durant le second semestre de cette année en consultation avec la Banque mondiale.

29. **Les autorités sont conscientes de la nécessité de continuer à renforcer la transparence et la bonne gouvernance (MPEF, §41).** Elles estiment, comme les services du FMI, que des progrès continus en la matière sont cruciaux pour obtenir l'aide financière des bailleurs de fonds et promouvoir le développement du secteur privé. Elles ont réaffirmé leur volonté de relever le redoutable défi de la lutte contre la corruption et sont en train, à cet



égard, de mettre la dernière main au premier projet d'une stratégie de lutte contre la corruption.

30. **En consultation avec les bailleurs de fonds et d'autres parties prenantes, les autorités finalisent actuellement un nouveau Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) sur la base des enseignements en matière de mise en œuvre tirés de la période 2007-2009.** Le nouveau DSRP devrait être prêt au second semestre 2011 et sera joint à la demande de nouvel accord FEC.

### E. Enjeux du programme

31. **Pour atténuer l'impact du choc des prix alimentaires et pétroliers sur la position des réserves de change, les autorités demandent une augmentation du niveau d'accès au titre de la FEC de 5 millions de DTS (soit 6,5 % de la quote-part ou 0,5 % du PIB), compte tenu des besoins de financement accrus provoqués par ce choc.** L'augmentation du niveau d'accès est nécessaire pour aider le Burundi à combler l'écart de financement entraîné par la détérioration du solde des transactions courantes. Cet écart est supérieur d'environ 1 % du PIB aux prévisions initiales. Pour le moment, seule la Banque mondiale a accru son concours au Burundi (0,3 % du PIB) en réponse à la crise des produits alimentaires et pétroliers. Les donateurs bilatéraux, après avoir redoublé d'efforts pour financer la démobilisation et la lutte contre le SIDA, ont des difficultés à mobiliser d'autres appuis financiers pour répondre à ces hausses des prix des carburants et des produits alimentaires. L'augmentation du niveau d'accès permettra donc de combler le reste de l'écart de financement. Compte tenu des montants limités en jeu, l'augmentation du niveau d'accès ne devrait pas peser lourdement sur la viabilité de la dette du Burundi à long terme<sup>11</sup>. Bien que, suite à cette augmentation, l'encours total des crédits du FMI passerait à 108 % de la quote-part, le Burundi devrait être en mesure d'honorer ses obligations envers l'institution (tableau 8).

32. **Les autorités ont demandé une prolongation de l'accord FEC jusqu'au 31 janvier 2012.** L'accord FEC en cours arrive normalement à échéance à la fin du mois d'août 2011. Prolonger l'accord jusqu'à fin janvier 2012 permettra aux autorités d'analyser les résultats de l'évaluation ex post de l'action du FMI au Burundi, tout en facilitant la participation des bailleurs de fonds et en assurant une continuité de la politique économique. Une nouvelle revue du programme examinera les critères de réalisation et les objectifs indicatifs à fin septembre 2011.

33. **Les critères de réalisation quantitatifs semestriels portent sur les avoirs extérieurs et intérieurs nets de la banque centrale, ainsi que sur le financement intérieur net de l'État, assortis de facteurs d'ajustement pour tenir compte de la volatilité de l'aide.** Les critères de réalisation continus sont l'application d'un plafond zéro pour i) les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État

<sup>11</sup> Une nouvelle Analyse de viabilité de la dette (AVD) tenant compte de l'augmentation du niveau d'accès devrait être entreprise au moment des négociations sur un nouvel accord FEC à l'automne 2011.

ou la BRB, ii) la dette extérieure publique à court terme et iii) l'accumulation d'arriérés extérieurs de l'État. Des objectifs indicatifs ont été fixés pour l'accumulation des arriérés intérieurs, la monnaie centrale et les dépenses pro-pauvres (MPEF, tableau I.2).

34. **La conditionnalité structurelle proposée (MPEF, tableau I.4) est liée à un objectif stratégique du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté :** le renforcement de la gouvernance économique, en particulier en intégrant la transparence à la gestion des finances publiques.

35. **Le programme appuyé actuellement par la FEC arrivant bientôt à son terme, les services du FMI ont entrepris une évaluation ex post de l'action du FMI au cours de la période 2004-2011**<sup>12</sup>. Les autorités prévoient d'analyser les résultats de l'évaluation ex post avant de traiter d'un nouvel accord plus tard en 2011.

## F. Risques

36. **Bien que les autorités aient réaffirmé leur ferme volonté de suivre le programme, d'importants risques subsistent.** Outre le risque de détérioration de la situation sur les plans politique et sécuritaire, il existe deux autres grands risques :

- *Détérioration de la conjoncture extérieure.* Le plus grand risque est celui d'une détérioration de la conjoncture extérieure avec une hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers plus forte que prévu actuellement. Pour atténuer ce risque, les autorités ont un plan d'action conjoncturel pour réduire les dépenses non prioritaires et sauvegarder la viabilité des finances publiques à moyen terme (MPEF §22)<sup>13</sup>.
- *Dérives de la gouvernance.* Des dérapages de gouvernance pourraient compromettre l'aide des bailleurs de fonds. Pour atténuer ce risque, le programme met l'accent sur une gestion prudente des finances publiques et un durcissement des contrôles à la Banque centrale.

## IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. **Dans un climat difficile de sortie de conflit, le Burundi a fait des progrès soutenus quoiqu'inégaux.** Les réformes monétaires et budgétaires ont pour la plupart progressé. Les réformes structurelles ont néanmoins été lentes en général du fait de capacités institutionnelles limitées et de l'instabilité politique. Les perspectives économiques sont dans l'ensemble positives mais sujettes à des risques liés à l'incertitude de la conjoncture extérieure et aux dérives éventuelles de gouvernance.

<sup>12</sup> M. Debrun (Département des finances publiques du FMI) dirigeait l'équipe chargée de l'évaluation ex post, dont les conclusions préliminaires ont fait l'objet de discussions avec les autorités à Bujumbura les 1<sup>er</sup> et 2 juin. Les observations des autorités ont été intégrées aux résultats de l'évaluation ex post joints au présent rapport.

<sup>13</sup> Ces dépenses incluent les dépenses d'investissement financées sur ressources propres.

38. **Le programme révisé pour 2011 devrait permettre de consolider la stabilité macroéconomique et de faire reculer la pauvreté tout en aidant le Burundi à surmonter l'impact du choc des prix pétroliers et alimentaires.** Les services du FMI reconnaissent la nécessité d'augmenter les dépenses en faveur des mécanismes de protection sociale en 2011 pour permettre d'amortir l'impact de la crise pétrolière et alimentaire sur les pauvres. Cependant, les autorités devraient inverser la subvention généralisée des carburants car elle n'est pas un mécanisme efficace de ciblage de l'aide sur les groupes vulnérables. Il conviendrait de resserrer immédiatement la politique monétaire pour calmer les anticipations inflationnistes. Enfin, assouplir le taux de change devrait permettre à l'économie de s'adapter à la forte hausse des prix des produits alimentaires et pétroliers.
39. **Les services du FMI engagent les autorités à ancrer leur politique des finances publiques à moyen terme sur la viabilité de la dette.** Compte tenu du grand risque de surendettement et des faibles capacités, il conviendrait de mettre un terme à l'assouplissement budgétaire de 2011 dès 2012. Les autorités doivent également continuer à recourir aux dons et aux prêts hautement concessionnels à l'avenir pour éviter un endettement non viable. Les services du FMI invitent les bailleurs de fonds à accélérer leur appui sous forme de dons, étant donné la nécessité de réduire la pauvreté et d'atténuer le risque de surendettement. Une meilleure gouvernance sera cruciale à cet égard et les autorités doivent continuer à renforcer la GFP.
40. **Pour assurer une croissance soutenue, il est essentiel d'accélérer les réformes structurelles.** Les services du FMI saluent l'intention manifestée par les autorités de poursuivre des réformes propices à la croissance, notamment celles relatives au secteur financier, à la filière café, et à l'intégration au sein de l'EAC. La préparation d'un nouveau DSRP est l'occasion de redynamiser les efforts pour accélérer la lutte contre la pauvreté.
41. **Sur la base des résultats obtenus par le Burundi et de la vigueur de son programme, les services du FMI recommandent d'achever la sixième revue de l'accord FEC, d'avancer du 15 août au 13 juillet 2011 la date de disponibilité du septième décaissement pour se rapprocher de la date de la revue, de prolonger l'accord FEC jusqu'au 31 janvier 2012, de fixer des objectifs indicatifs et des critères de réalisation pour fin septembre 2011 de même que des objectifs indicatifs pour fin décembre, de fixer la septième revue et le huitième décaissement, et d'augmenter le niveau d'accès.**

Tableau 1. Burundi: Objectifs du millénaire pour le développement

	1990	1995	2000	2005	2008	Cible
<b>Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim</b>						
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	84	85	85	83	83	..
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	74	76	77	74	73	..
PIB par personne employée (% croissance annuelle)	-1	-9	-3	-4	0	..
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%	8	..	5	9	9	..
Malnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	..	..	39	..	..	..
Écart de pauvreté à 1,25 \$/jour (PPA) (%)	40	..	47	36	36	..
Taux de pauvreté à \$1,25/jour (PPA) (% de la population)	84	..	86	81	81	..
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	44	57	..	63	..	..
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	..	..	..	..	..	..
<b>Objectif 2 : assurer l'éducation primaire pour tous</b>						
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)	48	..	70	..	75	100
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons de 15-24 ans)	59	..	77	..	77	100
Persistance jusqu'à la dernière année du primaire, total (% cohorte)	..	..	53	58	54	..
Taux d'achèvement de l'enseignement primaire, total (% du groupe d'âge concerné)	41	..	25	36	45	..
Scolarisation totale, primaire (% net)	..	..	43	63	99	100
<b>Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>						
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	..	..	6	31	31	..
Taux d'inscription des filles dans l'enseignement supérieur par rapport aux garçons	36	..	35	38	46	..
Taux d'inscription des filles à l'école primaire par rapport aux garçons	80	80	80	86	95	..
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons	58	..	..	74	71	..
Part de femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)	14	..	..	..	..	..
<b>Objectif 4 : réduire la mortalité infantile</b>						
Vaccination contre la rougeole (% des 12-23 mois)	74	80	76	87	84	..
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	113	111	107	104	102	37.7
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	189	184	178	171	168	63.1
<b>Objectif 5 : améliorer la santé maternelle</b>						
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1.000 femmes de 15-19 ans)	..	40	34	24	19	..
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	..	..	25	34	..	..
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	..	..	16	9	..	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	..	..	..	1,100	..	..
Femmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	..	..	78	92	..	..
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans)	..	..	..	..	..	..
<b>Objectif 6 : combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies</b>						
Enfants fiévreux recevant des médicaments anti-paludiques (% des enfants fiévreux de — de 5 ans)	..	..	31	30	..	..
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, femmes (% femmes 15-24 ans)	..	..	..	..	..	..
Utilisation de préservatifs, population 15-24 ans, hommes (% hommes 15-24 ans)	..	..	..	..	..	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	154	223	321	387	367	..
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	..	..	..	1.3	1.3	..
Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans)	..	..	..	0.4	0.4	..
Prévalence du VIH, total (% des 15-49 ans)	1.7	5.2	3.8	2.4	2.0	..
Cas de tuberculose détectés grâce à la stratégie DOTS (%)	..	20	30	25	27	..
<b>Objectif 7 : assurer un environnement durable</b>						
Émissions de CO2 (kg par dollar PPP de PIB)	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..
Émissions de CO2 (tonnes par habitant)	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..
Zones forestières (% de la superficie)	11.3	9.5	7.7	5.9	5.2	..
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	44	43	42	41	41	..
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	70	70	71	71	71	..
Régions marines protégées (% de la superficie)	..	..	..	..	..	..
Régions de protection nationale (% de la superficie)	..	..	..	6	6	..
<b>Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>						
Aide par habitant (\$ EU courants)	46	47	14	49	59	..
Service de la dette (PPG et FMI seulement, % des exportations, hors envois de fonds)	42	27	38	34	7	..
Usagers d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0.1	0.5	0.8	..
Abonnés au téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	0	2	6	..
Lignes téléphoniques (pour 100 personnes)	0	0	0	0	0	..
<b>Autres</b>						
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7.0	6.0	6.0	5.0	5.0	..
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	200	150	120	100	140	..
RNB, méthode Atlas (\$ courants) (milliards)	1.1	0.9	0.8	0.7	1.1	..
Formation brute de capital (% du PIB)	15	6	6	11	16	..
Espérance de vie à la naissance, total (années)	46	45	47	49	50	..
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des habitants d'au moins 15 ans)	37	..	59	..	66	..
Population, total (millions)	5.7	6.2	6.5	7.4	8.1	..
Commerce extérieur (% du PIB)	35.6	40.2	27.7	56.7	57.7	..

Source : Banque mondiale, base de données des Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 2. Burundi — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–13

	2008	2009	2010	2011		2012	2013
				Prog.	Prog. révisé	Proj.	
(Variation annuelle en pourcentage)							
<b>Revenu national et prix</b>							
Croissance du PIB réel	4.5	3.5	3.9	4.5	4.2	4.8	5.0
Déflateur du PIB	25.1	14.1	7.8	10.7	11.9	13.8	11.0
Prix à la consommation (moyenne de la période)	24.4	10.7	6.4	7.0	8.2	12.5	10.2
Prix à la consommation (fin de période)	25.7	4.6	4.1	9.0	14.0	10.9	9.5
<b>Secteur extérieur</b>							
Exportations, f.à.b. (\$)	15.1	21.5	37.7	-15.3	3.9	20.7	-8.0
Importations, f.à.b. (\$)	26.5	-19.6	42.9	19.1	23.0	-0.3	0.0
Volume des exportations	0.4	16.0	10.8	-19.2	-22.8	23.2	-3.3
Volume des importations	12.7	6.3	4.9	2.1	-1.6	2.2	5.1
Termes de l'échange (détérioration = —)	2.1	38.5	-8.7	-10.3	7.6	0.5	0.1
(En % de la valeur de M2 en début de période, sauf indication indication contraire)							
<b>Monnaie et crédit</b>							
Avoirs extérieurs nets	21.9	-2.9	-5.4	0.2	-0.7		
Crédit intérieur	18.8	27.8	24.2	17.4	17.7		
État	5.8	17.1	6.6	2.3	3.9		
Secteur privé	8.5	13.7	-3.6	15.2	13.8		
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	34.2	19.8	19.4	15.6	14.2		
Base monétaire (taux de croiss. /12 mois)	25.1	26.6	6.0	13.0	12.3		
(En % du PIB)							
<b>Administrations publiques</b>							
Recettes (hors dons)	18.5	18.6	19.8	19.3	19.4	19.8	20.0
Dépenses et prêts nets	56.7	50.7	54.7	44.0	47.4	42.2	39.9
Solde global (base engagements)							
Hors dons	-38.2	-32.1	-34.9	-24.8	-28.0	-22.4	-19.8
Dons inclus (hors initiative PPTE)	-2.4	-5.2	-3.2	-2.6	-3.1	-2.4	-0.9
<b>Secteur extérieur</b>							
Solde extérieur courant	-15.0	-16.1	-13.4	-15.6	-16.5	-16.9	-15.1
Balance globale des paiements	7.4	4.1	0.9	-0.5	-1.2	0.5	-0.8
<b>Solde épargne-investissement</b>							
Privé	-12.6	-10.9	-10.1	-13.0	-13.4	-14.5	-14.2
Public	-2.4	-5.2	-3.2	-2.6	-3.1	-2.4	-0.9
(En millions de dollars EU, sauf indication contraire)							
<b>Secteur extérieur</b>							
<b>Réserves officielles brutes</b>							
En millions de \$	267	323	332	321	319	343	360
En mois d'importations	5.0	5.0	4.8	5.1	4.7	5.0	5.5
Ratio service de la dette/exportations (en %)	3.2	1.7	1.2	7.2	6.9	6.9	9.2
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB aux prix courants (milliards de BIF)	1386	1637	1833	2132	2137	2549	2970

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.



Tableau 4. Burundi — Situation monétaire, 2008–11

	2008	2009	2010	2011	
				Prog.	Prog. rév.
(Milliards de BIF)					
Avoirs extérieurs nets	181,5	168,8	139,9	141,4	135,6
Banque centrale	139,4	118,7	104,3	97,8	91,9
Banques créatrices de monnaie	42,0	50,0	35,7	43,7	43,7
Avoirs intérieurs nets	368,9	500,3	644,9	758,7	767,9
Crédit intérieur	436,1	559,2	687,8	797,3	800,1
Créances nettes sur l'État	176,5	252,4	287,3	301,4	311,9
<i>Dont</i> : sur le Trésor		268,8	298,5	312,7	323,2
Crédit à l'économie	259,7	306,8	400,5	495,8	488,2
Autres postes, net (avoirs = +)	-67,2	-58,9	-42,9	-38,6	-32,1
M3	550,4	669,1	784,8	900,1	903,5
Dépôts en devises	107,3	138,3	151,4	175,0	179,9
M2	443,1	530,8	633,5	725,1	723,6
Circulation fiduciaire	112,6	120,9	139,1	160,8	160,1
Dépôts en monnaie nationale	330,5	409,9	494,4	564,3	563,5
Dépôts à vue	223,3	283,5	341,3	391,1	384,1
Quasi-monnaie	107,2	126,4	153,1	173,2	179,4
(Variation en pourcentage de M2 en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	21,9	-2,9	-5,4	0,2	-0,7
Banque centrale	19,3	-4,7	-2,7	-1,0	-2,0
Banques créatrices de monnaie	2,6	1,8	-2,7	1,3	1,3
Avoirs intérieurs nets	21,3	29,7	27,2	19,1	19,4
Crédit intérieur	18,8	27,8	24,2	17,4	17,7
Créances nettes sur l'État	5,8	17,1	6,6	2,3	3,9
Crédit à l'économie	13,0	10,6	17,7	15,2	13,8
<i>Dont</i> : secteur privé	8,5	13,7	-3,6	15,2	13,8
M3	43,2	26,8	21,8	19,4	18,7
Dépôts en devises	9,0	7,0	2,5	3,8	4,5
M2	34,2	19,8	19,4	15,6	14,2
Circulation fiduciaire	8,6	1,9	3,4	3,5	3,3
Dépôts en monnaie nationale	25,6	17,9	15,9	12,1	10,9
Dépôts à vue	21,8	13,6	10,9	7,9	6,8
Quasi-monnaie	3,8	4,3	5,0	4,2	4,2
<i>Pour mémoire :</i>					
Base monétaire (variation en % sur 12 mois)	25,1	26,6	6,0	13,0	12,3
Vitesse de circulation (PIB/M2; fin de période)	3,1	3,1	2,9	2,9	3,0

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Burundi — Comptes de la banque centrale, 2008–11**

	2008				2009				2010				2011			
	Mar.	Juin	Sep.	Dec.	Mar.	Juin	Sep.	Dec.	Mar.	Juin	Sep.	Dec.	Mar.	Jun. Prog. rév.	Sep.	Dec.
(Milliards de BIF)																
Avoirs extérieurs nets	68,1	63,4	75,1	139,4	105,1	148,8	113,0	118,7	105,3	67,7	44,0	104,3	107,6	64,6	34,2	91,9
Avoirs intérieurs nets	50,2	71,6	71,4	17,0	33,6	13,9	44,8	79,3	49,8	107,7	140,2	105,6	86,4	148,9	190,7	143,6
Crédit intérieur	127,5	149,0	146,9	114,1	108,0	119,4	122,5	187,5	136,1	177,8	198,9	182,9	146,8	182,9	222,8	195,0
Créances nettes sur l'État	124,0	143,3	141,4	120,8	110,3	113,3	116,4	191,7	151,8	171,5	194,7	183,9	144,5	173,7	213,4	196,7
Crédit hors admin. publiques	3,4	5,6	5,4	-6,6	-2,3	6,2	6,1	-4,2	-15,7	6,3	4,2	-1,0	2,4	9,2	9,4	-1,7
Autres postes, net (avoirs = +)	-77,3	-77,3	-75,6	-97,2	-74,4	-105,5	-77,7	-108,2	-86,3	-70,1	-58,7	-77,4	-60,5	-33,9	-32,1	-51,3
Base monétaire	118,3	135,1	146,5	156,4	138,7	162,7	157,9	198,0	155,1	175,4	184,1	209,8	193,9	213,5	224,9	235,5
Circulation fiduciaire	80,6	99,3	110,4	112,6	99,9	108,0	104,5	120,9	109,5	131,1	132,5	139,1	132,5	159,5	147,1	160,1
Réserves des banques	23,5	18,9	17,3	25,0	22,2	37,2	35,9	53,9	26,4	23,7	30,4	45,7	39,3	33,4	55,5	49,1
Encaisses	9,1	9,9	12,6	11,6	12,7	12,6	13,4	15,3	15,9	16,5	16,8	16,7	17,3	16,5	16,8	16,7
Autres dépôts non bancaires	5,1	7,1	6,2	7,2	3,8	4,9	4,1	7,9	3,3	4,1	4,4	8,3	4,8	4,1	5,5	9,6
<i>Pour mémoire :</i>																
Avoirs ext. nets de la BRB (millions \$)	57,8	53,1	63,1	112,9	85,1	120,9	91,8	96,5	85,6	55,0	35,7	84,6	84,9	50,0	26,1	70,3

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.



Tableau 6. Burundi — Balance des paiements, 2008–13

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
				Proj.		
	(millions de doll)					
Solde courant	-174,7	-213,7	-198,9	-273,7	-322,2	-320,6
(hors transferts officiels)	-504,9	-480,3	-577,4	-620,8	-582,8	-581,0
Balance commerciale	-321,4	-233,6	-337,6	-434,7	-410,9	-421,0
Exportations, f.à.b.	60,9	74,0	102,0	105,9	127,9	117,7
<i>Dont</i> : café	40,1	47,3	73,6	74,0	96,0	86,9
Importsations, f.à.b.	-382,4	-307,6	-439,6	-540,7	-538,8	-538,6
<i>Dont</i> : produits pétroliers	-105,2	-80,6	-108,3	-151,5	-156,0	-156,8
Services (net)	-271,4	-307,5	-308,2	-260,0	-254,9	-247,3
Revenus (net)	-4,3	-6,3	-5,2	-6,8	-6,5	-6,8
Transferts courants (net)	422,5	333,6	452,1	427,9	350,1	354,5
<i>Dont</i> : officiels (net)	330,2	266,6	378,5	347,2	260,6	260,4
Compte de capital <sup>1</sup>	195,8	1249,3	178,1	178,3	218,3	218,3
<i>Dont</i> : allègement PPTE	39,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Dont</i> : remises de dettes		1057,1				
<i>Dont</i> : autres transferts (don IADM)	0,0	51,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte financier	35,9	-974,6	73,6	75,1	112,5	85,3
Investissements directs	13,6	10,2	13,2	14,4	14,7	14,8
Autres investissements	22,3	-984,8	60,4	60,7	97,9	70,5
Avoirs	-30,8	-41,0	-27,3	-28,7	-35,6	-37,5
Engagements	53,1	-943,8	87,7	89,3	133,5	108,0
<i>Dont</i> : allocation de DTS		95,1				
Erreurs et omissions	28,9	-6,4	-39,4	0,0	0,0	0,0
Solde global	85,8	54,7	13,4	-20,3	8,7	-17,0
Financement (augmentation des avoirs = —)	-85,8	-54,7	-13,4	12,4	-23,6	-16,9
<i>Dont</i> : variation nette des réserves offic.	-89,3	-56,4	-9,1	12,8	-23,9	-17,2
<i>Dont</i> : allocation de DTS		-95,1				
Déficit de financement <sup>2</sup>	0,0	0,0	0,0	7,9	14,9	33,9
<i>Dont</i> : augm. du niveau d'accès FEC				7,8		
<i>Dont</i> : autres donateurs				0,0		
	(Percent of GDP, unless otherwise indicated)					
<i>Pour mémoire :</i>						
Solde courant	-15,0	-16,1	-13,4	-16,5	-16,9	-15,1
Réserves officielles brutes						
en millions de \$	267	323	332	319	343	360
en mois d'importations	5,0	5,0	4,8	4,7	5,0	5,5
VA de la dette extérieure (% des export. de BS)	880	193	184	203	185	200
Total de la dette extérieure	129	27	28	29	27	26
Cours du café (cent. de \$ la livre)	138	142	194	280	279	271
PIB nominal (millions de \$)	1165	1330	1489	1661	1907	2119

Sources : autorités burundaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Sur la base des informations préliminaires communiquées par les donateurs.

<sup>2</sup> Devrait être financé par une aide additionnelle des donateurs.

**Tableau 7. Burundi — Indicateurs de la solidité du système bancaire, 2008–11**

(En %, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2010	2010	2010	2011	2011	2011
	Déc.	Déc.	Mar.	Juin.	Sep.	Déc.	Jan.	Fév.	Mars
<b>Normes de fonds propres</b>									
Fonds propres/actifs pondérés (ratio de solvabilité)	15,2	19,1	18,8	18,4	18,0	19,7	20,9	19,7	21,7
Fonds propres de base (de catégorie 1)/actifs pondérés <sup>1</sup>	12,7	15,5	15,4	15,4	15,1	16,9	17,9	16,8	18,9
<b>Qualité des actifs</b>									
Prêts improductifs (% total des prêts bruts consentis)	14,6	13,0	12,7	11,8	10,6	10,0	10,1	9,6	8,8
Provisions (% prêts improductifs)	90,2	88,7	82,2	80,0	82,5	87,6	86,7	87,4	90,5
Prêts improductifs, nets des provisions (% fonds propres)	7,4	5,4	8,4	9,1	7,5	4,3	4,6	4,2	2,8
Grosses positions à risque (% fonds propres)	39,3	28,2	21,3	22,1	27,6	28,6	26,7	28,9	25,8
<b>Taux de rentabilité</b>									
Rendement des actifs	2,3	2,6	0,5	1,0	1,6	2,5	0,6	0,4	1,0
Rendement des fonds propres	29,7	22,8	4,7	8,4	13,3	21,8	4,6	3,4	6,7
Intérêts nets (en % du résultat brut)	171,8	207,0	219,2	213,3	194,5	191,3	167,9	120,1	168,3
Coûts hors intérêts (en % du résultat brut)	155,8	172,3	174,4	174,8	150,1	143,4	179,2	115,6	101,4
<b>Liquidité</b>									
Actifs liquides (en % de la totalité des prêts consentis)	86,9	91,4	84,2	77,1	74,4	90,5	89,1	84,5	77,7
Actifs liquides (en % des engagements à court terme)	137,9	168,8	150,9	135,2	124,4	153,5	148,0	140,9	133,0

Sources : autorités burundaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 8. Burundi: Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2010–20

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Projections									
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>											
(millions de DTS)											
Principal	0,0	1,4	5,0	6,7	10,6	12,5	13,0	10,1	8,6	5,9	3,3
Charges et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs</b>											
(millions de DTS)											
Principal	0,0	1,4	5,0	6,7	10,6	12,5	13,0	11,9	11,1	8,3	5,6
Charges et intérêts	0,0	0,0	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
<b>Total des obligations sur la base des crédits existants et prospectifs</b>											
millions de DTS											
en % des exportations de biens et services	0,0	1,7	5,3	7,2	10,7	14,6	14,0	11,6	9,8	6,7	4,1
en % du service de la dette <sup>1</sup>	0,7	25,1	76,9	77,5	81,7	81,3	80,2	77,2	74,5	67,8	57,7
en % des réserves officielles brutes	0,0	0,7	2,4	3,1	4,5	4,8	4,8	4,3	3,8	2,8	1,8
en % du PIB	0,0	0,1	0,4	0,5	0,7	0,8	0,8	0,7	0,6	0,4	0,3
en % de la quote-part	0,0	3,0	10,9	14,4	22,2	26,0	26,9	24,7	23,0	17,1	11,5
<b>Encours total des crédits du FMI</b>											
millions de DTS											
en % des exportations de biens et services	71,2	83,0	78,0	71,2	60,7	48,2	35,2	25,1	16,5	10,6	7,2
en % du service de la dette <sup>1</sup>	87,6	101,0	78,7	72,9	60,5	55,8	37,4	24,3	14,5	8,5	5,2
Percent of tax revenue	7 217,4	1 456,1	1 142,9	789,5	460,3	309,4	215,3	160,9	109,7	85,6	74,6
en % des réserves officielles brutes	32,7	41,4	36,2	31,4	25,2	18,4	13,0	8,9	5,7	3,5	2,3
en % de la quote-part	36,8	41,1	32,9	26,7	20,7	15,2	10,4	7,0	4,3	2,6	1,6
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)	92,5	107,7	101,2	92,5	78,8	62,6	45,7	32,6	21,4	13,7	9,4
Décaissements	13,2	11,8	–	-6,7	-10,6	-12,5	-13,0	-11,9	-11,1	-8,3	-5,6
Remboursements et rachats	€ 13,20	13,2	5,0	–	–	–	–	–	–	–	–
	0,0	1,4	5,0	6,7	10,6	12,5	13,0	11,9	11,1	8,3	5,6
<i>Pour mémoire:</i>											
Exportations de biens et services (millions de dollars EU)	124,0	130,8	157,9	155,2	159,0	136,7	148,5	163,5	179,6	197,2	218,6
Service de la dette (millions de dollars EU)	1,5	9,1	10,9	14,3	20,9	24,6	25,8	24,7	23,7	19,5	15,4
Réserves officielles brutes (millions de dollars EU)	332,1	319,3	343,1	360,3	381,3	413,5	429,0	444,6	460,2	475,1	490,0
PIB nominal (millions de dollars EU)	1 488,9	1 660,8	1 907,2	2 118,5	2 312,2	2 470,0	2 609,1	2 785,6	2 974,0	3 173,9	3 381,6
Quote-part (millions de DTS)	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0	77,0

Sources: estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le service total de la dette inclut les remboursements et les rachats au FMI.

**Tableau 9. Burundi — Calendrier des décaissements et revues  
(effectués et prévus) au titre de l'accord FEC, 2008–12**

<b>Date</b>	<b>Décaissement (Millions de DTS)</b>	<b>Conditions</b>
15 juillet 2008	6,6	Approbation par le Conseil d'administration.
9 février 2009	6,6	Achèvement de la première revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2008.
16 juillet 2009	6,6	Achèvement de la deuxième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2009.
12 février 2010	6,6	Achèvement de la troisième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin septembre 2009.
2 août 2010	6,6	Achèvement de la quatrième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2010.
15 janvier 2011	6,6	Achèvement de la cinquième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2010.
13 juillet 2011	6,6	Achèvement de la sixième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de mars 2011.
15 janvier 2011	5,0	Achèvement de la septième revue, sous réserve du respect des critères de réalisation à la fin de septembre 2011.
<b>Total des décaissements FEC</b>	<b>46,2</b>	

Source : services du FMI.

**BURUNDI**  
**LETTRE D'INTENTION**

Bujumbura, le 27 juin 2011

Monsieur Dominique Strauss-Kahn  
Directeur Général  
Fonds Monétaire International  
Washington, D.C., 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 7 juillet 2008 un accord triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord appuie le programme à moyen terme (1<sup>er</sup> avril 2008 — 31 août 2011) visant à consolider le processus de stabilisation macroéconomique, réduire la pauvreté, promouvoir les réformes structurelles et renforcer la gouvernance. Conformément à cet accord, le Gouvernement Burundais a effectué, avec une mission du FMI, la sixième revue du programme. Cette revue a porté sur l'exécution du programme au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 mars 2011, ainsi que sur les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre pour l'année 2011.

2. L'économie burundaise est actuellement confrontée à deux sévères chocs: la hausse des prix des produits énergétiques et des denrées alimentaires. Ces deux chocs ont lourdement affecté la position extérieure du pays, la situation des finances publiques et les conditions de vie de la population. Ils se sont traduits par : (i) l'augmentation de la facture pétrolière et du coût des produits alimentaires importés; (ii) le ralentissement de la croissance économique ; (iii) une hausse des dépenses, notamment celles liées aux dépenses pro-pauvres. Les estimations préliminaires du coût de cette crise se situent autour de 22 milliards de francs burundais, environ 1% du PIB.

3. Malgré cet environnement extérieur défavorable, le Gouvernement se félicite de l'état d'exécution satisfaisant du programme. En particulier, tous les critères de réalisation quantitatifs à fin mars 2011 ont été respectés, de même que les repères structurels à fin mars 2011 bien qu'avec un léger retard. Cependant, l'objectif indicatif relatif à la base monétaire n'a pas été observé.

4. Le Gouvernement est résolu à poursuivre la mise en œuvre des politiques et mesures décrites dans le Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP).

Le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF), annexé à la présente lettre, complète ceux qui l'ont précédé depuis le 24 juin 2008.

5. Sur le plan politique et sécuritaire, le Gouvernement continue à déployer tous ses efforts pour consolider le processus de paix et renforcer la sécurité à travers tout le pays. Le Gouvernement est également convaincu que les politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à cet effet. Les autorités burundaises consulteront le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures, et préalablement aux révisions des politiques figurant dans le MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière.
6. Au regard des progrès appréciables enregistrés dans la mise en œuvre du programme bénéficiant du concours de la FEC, le Gouvernement sollicite le décaissement de 6.6 million de DTS à la conclusion de la sixième revue. De plus, étant donné l'accroissement des besoins de financement budgétaire suite aux deux chocs exogènes mentionnés ci-dessus, le gouvernement, tout en explorant les possibilités de mobilisation de ressources supplémentaires auprès des autres partenaires au développement du Burundi, sollicite que le FMI lui accorde des ressources additionnelles à travers une augmentation du niveau d'accès au titre de la FRPC, pour un montant de 5 millions de DTS (6,5 pourcent du quota) mis à disposition en un seul décaissement lors de la conclusion de la septième revue. Nous sollicitons donc l'extension de l'accord FEC jusqu'au 31 janvier 2012.
7. En mai 2011, le Gouvernement a signé une convention portant sur l'ouverture d'un prêt non-concessionnelle de 80 millions de dollars EU en faveur du secteur de l'énergie (avec un élément don de 31,6%). Le Gouvernement n'a pas encore soumis la convention au Parlement pour ratification. Le Gouvernement ne sollicitera pas la ratification de cette prêt si ses conditions ne sont pas modifiées pour respecter l'élément don minimum de 50%.
8. Le Gouvernement du Burundi communiquera au FMI toutes les informations que celui-ci pourra lui demander pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières. Il effectuera en outre avec le FMI la septième et dernière revue du programme appuyé par la FEC qui devrait être achevée d'ici le 15 janvier 2012.
9. Comme par le passé, les autorités burundaises souhaitent rendre publics la présente lettre, le MPEF et le Protocole d'accord technique (PAT) qui l'accompagnent, ainsi que le rapport des services du FMI sur la sixième revue de la FEC. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois l'approbation du Conseil d'Administration obtenue. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

/s/

Clotilde NIZIGAMA  
Ministre des Finances

/s/

Gaspard SINDAYIGAYA  
Gouverneur, Banque de la République du Burundi

/s/

Gervais RUFYIKIRI  
Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)  
Protocole d'accord technique (PAT)

## Mémorandum de Politiques Economiques et Financières

Bujumbura, le 27 juin 2011

### I. INTRODUCTION

1. Le présent Mémorandum de Politiques Economiques et Financières (MPEF) actualise ceux qui le précèdent depuis le 24 juin 2008. Il fait le point sur l'exécution du programme, et les développements récents de l'économie. Il actualise les perspectives à moyen terme et les politiques économiques et financières qui seront conduites en 2011 dans le cadre du programme couvrant la période après le 1<sup>er</sup> avril 2011. Les mesures et objectifs contenus dans ce MPEF sont compatibles avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) publié en septembre 2006 ainsi qu'avec les conclusions du rapport d'étape annuel de mise en œuvre du CSLP qui a été transmis en novembre 2010 au FMI et à la Banque Mondiale.

2. La politique économique continuera d'être guidée par les objectifs suivants : (i) maintenir l'inflation à un taux d'un chiffre; (ii) améliorer la composition des dépenses publiques au profit des secteurs prioritaires, tout en préservant la viabilité budgétaire; (iii) renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la bonne gouvernance; et (iv) renforcer les systèmes de contrôle interne de la banque centrale.

3. Compte tenu de la situation sécuritaire qui continue de s'améliorer, les objectifs macroéconomiques sont les suivants à moyen terme (i) la croissance du PIB devrait se situer à 4.7%, contre une moyenne annuelle de 4% environ en 2008–10; (ii) l'inflation s'accélérait pour atteindre 7.0% environ en 2014; et (iii) les réserves officielles brutes baisseraient aux alentours de l'équivalent de 5.0 mois d'importations à moyen terme.

### II. EXECUTION DU PROGRAMME

4. Malgré un environnement politique incertain dû aux échéances électorales, l'évolution macroéconomique a été globalement conforme aux prévisions du programme. La croissance économique a enregistré une légère hausse pour se situer à 3.9% en 2010, contre 3.5% en 2009, principalement du fait de l'augmentation de la production de café. Aussi, reflétant, la stabilité des cours des produits pétroliers et des denrées alimentaires sur le marché international, le taux d'inflation (fin de période) a été plus faible que prévue, avoisinant 4.0%. Le déficit extérieur courant a baissé, passant de 16.1 % du PIB en 2009 à 13.4% du PIB en 2010 grâce à l'accroissement des exportations et aux cours favorables du café. Les réserves officielles brutes sont restées quasiment stables, à un niveau équivalent à environ 5 mois d'importations en 2011.

5. A fin décembre 2010, le déficit budgétaire global (base caisse, dons hors PPTE inclus) est estimé à environ 4.3% du PIB, soit légèrement en dessus de l'objectif de 4%. Les



recettes intérieures ont atteint 19.8% du PIB, comparé à un objectif de 19.1% du PIB grâce à l'opérationnalisation de L'Office Burundais des Recettes (OBR) et le recouvrement des arriérés. Le total des dépenses est supérieur aux prévisions d'environ 3.9 points de pourcentage du PIB, partiellement à cause d'une augmentation des dépenses financées sur aide extérieure. Toutefois, les dépenses pro-pauvres ont été conformes aux objectifs budgétaires et ont permis de répondre aux besoins pressants des populations les plus vulnérables en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial. La masse salariale en 2010 a été contenue dans l'enveloppe budgétaire prévue.

6. La situation monétaire a été marquée par une stabilité du taux de croissance en raison de l'évolution contrastée de ses contreparties. La forte croissance du crédit à l'économie a été compensée en partie par le désendettement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. De même, la base monétaire a connu une progression plus faible que prévue et s'est inscrite en dessous du repère indicatif en raison de la forte baisse des avoirs extérieurs nets de la Banque de la république du Burundi (BRB) et des banques commerciales.

7. L'exécution du programme financier appuyé par la FEC est globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin mars 2011 ont été respectés. De même, tous les objectifs indicatifs à fin mars 2011 ont été atteints, à l'exception des objectifs indicatifs concernant la base monétaire et les dépenses pro-pauvres. Toutefois, les repères structurels ont été observés avec un léger retard.

8. Dans le domaine de la gestion des finances publiques, le projet de décret portant Règlement Général de Gestion des Budgets Publics a été adopté par le conseil des Ministres. Ce décret permettra de définir les règles d'exécution, de comptabilisation et de contrôle des recettes et dépenses des budgets des collectivités publiques ainsi que la gestion de leur patrimoine. Il définit également les attributions et les obligations de toute personne intervenant dans la gestion des budgets publics ainsi que les régimes de responsabilités et de sanctions qui leur sont applicables. Le comité de gestion de la trésorerie continue la production régulière des plans de trésorerie mensuels et hebdomadaires, lesquels sont maintenant harmonisés avec le plan d'engagement. La rationalisation des comptes de l'Etat est terminée avec la fermeture des derniers comptes à fin décembre 2010.

9. L'OBR est opérationnel. Le processus de recrutement entrepris par l'OBR au cours du dernier trimestre s'est terminé avec succès. En effet, à la fin du processus, deux directeurs (Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) et Audit Interne) ont été sélectionnés et 414 candidats (cadres d'appui, cadres assistants et techniciens) ont été retenus par OBR. Parmi eux, environ 149 des membres du personnel détachés du Ministère des Finances ont été retenus et le reste, 356 agents, ont été remis à la disposition dudit Ministère. Un plan social a été mis au point en faveur des déflatés et pour ceux qui désirent une retraite anticipée. Le ratio homme/femme a été amélioré avec 43% d'agents de sexe féminin et une meilleure représentation au niveau ethnique et régionale.

10. Dans le cadre du renforcement des capacités de l'OBR, d'autres activités ont été menées:

- Six assistants techniques à long terme sont en cours de recrutement et ceux-ci vont contribuer fortement au renforcement des capacités et l'instauration des meilleures pratiques internationales dans l'administration fiscale et douanière. Des conseillers à court terme sont en place au moment où le recrutement pour d'autres postes est en cours;
- Le programme de formation du nouveau personnel est également en cours.

11. Au niveau des douanes, des actions visant à avoir des effets durables sur les recettes douanières ont été mises en œuvre. Ainsi, les autorités ont simplifié les procédures de dédouanement, étendu le temps de travail de 7 heures 30 à 20 heures; mis en place un contrôle de l'importation des produits pétroliers à l'entrée et à la sortie de l'entrepôt de pétrole Société d'Entreposage des Produits Pétroliers (SEP). Le système informatique SYDONIA++ a été étendu à d'autres postes douaniers, et l'installation du système RADDEX permettra une meilleure imputation des recettes douanières au niveau de la Communauté Est Africaine (CEA).

12. En vue d'améliorer la transparence dans la gestion des finances publiques, d'importantes mesures ont été prises : Dans le domaine des marchés publics, un nouveau code des marchés publics a été adopté et un directeur général et du personnel d'appui ont été nommés à l'Autorité de régulation des marchés publics. De plus, les plans annuels de passation des marchés ont été préparés pour faciliter l'exécution transparente du budget. En ce qui concerne la nomenclature budgétaire, une nouvelle classification économique a été introduite, avec le budget 2010, afin de l'harmoniser avec le nouveau plan comptable. Dans le domaine du contrôle et de l'audit, le rapport définitif de la cour des comptes sur l'exécution du budget de 2009 a été finalisé.

13. Dans le domaine monétaire, la Banque centrale a intensifié les opérations de stérilisation de la monnaie centrale pour atténuer la pression sur le taux de change et maîtriser l'inflation. Des formations techniques sur les opérations de pension livrée (REPO) ont été organisées avec des banques commerciales pilotes. Au regard des résultats concluants, la mise en place définitive de ces opérations pourrait intervenir avant fin juin 2011

14. Dans le domaine financier, la stratégie de réforme du secteur financier a été adoptée par le Conseil des ministres, le 07 avril 2011. Sa mise en œuvre devrait permettre : (i) d'accroître la transparence et la stabilité du secteur financier ; (ii) développer l'infrastructure financier; (iii) approfondir le secteur financier ; et améliorer le cadre juridique et judiciaire. Pour mettre en application cette stratégie, une réunion des bailleurs de fonds s'est tenue au mois de mai 2011. L'élaboration du Plan de Développement du Marché Financier se poursuit avec le soutien des partenaires financiers.

15. Concernant le change, la réglementation des changes a été mise à jour au mois de juin 2010 afin de la rendre plus conforme aux exigences de l'intégration à la CEA. Pour corriger certaines lacunes constatées la réglementation de change a été modifiée sur la base des recommandations du FMI afin d'éliminer les restrictions de change. ; il est également envisagé d'étendre davantage la libéralisation des opérations de change et introduire des innovations relatives à l'utilisation des cartes de paiement en devises et le transfert instantané d'argent. La Banque centrale continue sa coopération avec le FMI pour améliorer le fonctionnement du marché des enchères symétriques des devises (MESD) en de vue de permettre une plus grande flexibilité du BIF..

16. Dans le cadre du renforcement de la supervision bancaire, la Banque centrale a bénéficié d'une assistance technique pour former les inspecteurs sur les procédures de supervision basée sur les risques et élaborer le manuel y relatif. Ce manuel sera élaboré avec le concours de nos partenaires. La loi bancaire est également en cours de révision grâce à l'appui de cette assistance technique. Un projet de réglementation de banque à distance et transfert d'argent par téléphone mobile a été élaboré. En outre, un projet de révision du décret régissant les établissements de microfinance est en cours de finalisation. Par ailleurs, les banques commerciales transmettront leurs états financiers simulés en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) à partir du 30 juin 2011, tout en conservant le système actuel. La migration définitive vers un reporting en IFRS est prévue à partir de février 2012 Enfin, toutes les banques commerciales et les établissements financiers respectent l'exigence de capital minimum de 10 et 6 milliards respectivement.

17. Conformément à son engagement de faire du secteur privé le pivot du développement et de la croissance économique, le gouvernement est résolu à accélérer le lancement des dossiers d'appel d'offre des stations de lavage de café et la mise en œuvre des réformes en vue d'améliorer le climat des affaires. L'évaluation de la première vente des stations de lavage étant encourageante, le gouvernement entend mettre en vente les autres stations détenues encore dans son portefeuille avant fin décembre 2011. De plus, des structures de réflexion de haut niveau, à savoir le comité décisionnel et les groupes techniques sont opérationnels depuis novembre 2010 et ont développé des plans d'action en vue d'améliorer le classement du Burundi dans « Doing Business ». Dans ce cadre, d'importantes réformes sont déjà initiées et ont permis, d'ores et déjà, la réduction des délais et du nombre de procédures requises pour (i) l'obtention du permis de construire, (ii) le transfert de propriété et (iii) la création d'entreprises. Dans ce contexte, des modifications sont introduites dans la loi portant « Code des Sociétés » afin de mieux protéger les investisseurs.

18. En matière de bonne gouvernance, le projet de la Stratégie nationale sur la bonne gouvernance a été examiné par nos partenaires au développement et son adoption par le Conseil des ministres est prévue pour le mois de juin 2011. La mise en œuvre de son plan d'action permettra des progrès notable dans la lutte contre la corruption et la mauvaise gestion des fonds publics. Plus particulièrement, un accent sera mis sur le renforcement et la

rationalisation des structures de contrôles interne et externe. Par ailleurs, les autorités ont saisi la cour constitutionnelle en vue de porter l'affaire INTERPETROL, société pétrolière, à nouveau devant les tribunaux et demander une décision de justice pour les questions de gouvernance dans lesquelles cette entreprise est impliquée depuis 2007. A cet égard, le montant de 6 milliards de BIF appartenant à INTERPETROL, pris à titre de caution resteront sous séquestre à la banque centrale

### III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ÉCONOMIQUES POUR 2011

19. En raison de la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires, le cadre macro économique a été révisé comme suit : (i) la croissance du PIB devrait être plus faible que prévue pour se situer à 4.2%; (ii) l'inflation à fin de période serait plus élevée et devrait atteindre 14.0 % ; et (iii) les réserves officielles brutes diminueraient pour se situer à 4.7 mois d'importations. Les chocs extérieurs contribueraient à creuser le déficit budgétaire, nécessitant des financements additionnels. Toutefois, l'Etat mettra en œuvre résolument toutes les politiques fiscale, de dépenses publiques, monétaire et de change, et structurelles, telles que définies ci-dessous et dans le MPEF du 21 février 2011.

20. L'an 2011 est une année charnière dans la politique de mobilisation des ressources intérieures. Elle est marquée par l'opérationnalisation de l'OBR qui est appelé à mettre en œuvre les réformes visant à améliorer la collecte des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement des capacités des services grâce à l'informatisation des structures de collecte, une meilleure maîtrise du secteur informel par la généralisation du Numéro d'Identification Fiscal (NIF), et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

21. A fin mars, la situation financière du Burundi est globalement satisfaisante. Le déficit global des opérations financières de l'Etat est contenu dans les limites grâce à une plus value de recettes et un niveau de dépenses beaucoup plus faible que prévu. Les recettes fiscales réalisées hors exonérations s'élèvent à 101.6 milliards de FBU, soit un taux de réalisation de 26% par rapport aux prévisions. La mobilisation des ressources internes s'est renforcée grâce à l'opérationnalisation de l'OBR qui a facilité le recouvrement des impôts sur le revenu, des impôts sur les biens et services et des arriérés d'impôts. Cette performance s'explique par le paiement des acomptes provisionnels d'impôts sur le revenu, les déclarations d'impôts sur le revenu des sociétés et à la mise en application effective de la T.V.A. Les dépenses sont en deçà des prévisions en raison du faible taux d'exécution des dépenses d'investissements. En ce qui concerne les dépenses d'investissements sur ressources propres, leur bas niveau d'exécution est dû aux procédures très lentes des marchés publics et au retard enregistré dans l'élaboration des projets par les ministères sectoriels. Pour ce qui est des dépenses sur les ressources extérieures, leur faible niveau tient notamment au retard dans la mise en place de l'équipe de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED (CELON), occasionnant ainsi une suspension temporaire des dépenses financées par le Fonds Européen de Développement (FED). Mais cette situation est en cours de régularisation.

22. La crise énergétique et alimentaire a des répercussions sur l'exécution du Budget. Du fait de l'impact de l'augmentation des prix à la pompe des produits pétroliers sur les prix des autres biens de consommation de première nécessité, notamment, les transports, le riz, et le pain, le gouvernement a décidé de temporairement subventionner les produits pétroliers en réduisant les droits d'accise. L'incidence budgétaire de cette mesure est estimée à 0.3 percent si elle devait s'étaler (s'étendre) sur toute l'année. Le gouvernement a ciblé cette mesure sur le gasoil et le pétrole lampant dont les prix ont une incidence sur le coût de transport et partant sur les prix des produits vivriers. Toutefois, du fait des difficultés de trésoreries, cette mesure sera transitoire et le gouvernement s'engage à limiter le montant de cette subvention à son niveau actuel même si la hausse des cours des produits pétroliers devrait se poursuivre sur le marché international. De plus, si les tendances à la baisse des cours des produits pétroliers observée présentement devrait se maintenir, le gouvernement rétablirait progressivement le niveau des droits d'accise sur les produits pétroliers et envisage de reconstituer le fonds de stabilisation afin d'atténuer la fluctuation excessive des prix à la pompe des produits pétroliers à l'avenir. Le gouvernement entend poursuivre sa politique de renforcement du filet social de 15 milliards de BIF ou 0.7% du PIB. Ainsi, l'augmentation des dépenses pro-pauvres serait d'environ 15% du PIB. A cette fin, les autorités souhaiteraient bénéficier d'une aide financière additionnelle de ses partenaires au développement. Pour protéger les dépenses prioritaires, le gouvernement a identifié des dépenses non prioritaires qui ne seront pas autorisées en cas de manque-à-gagner de recettes ou de financement. En dépit de cette situation financière difficile, le gouvernement entend poursuivre les efforts visant à améliorer sensiblement la composition des dépenses en faveur des secteurs prioritaires, en vue d'accélérer les progrès vers les objectifs du millénaire.

23. Dans le secteur de la santé, le Gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Pour absorber la demande croissante des services de santé engendrés, des infrastructures additionnelles de santé seront construites et la qualité des soins améliorée grâce à la contractualisation du personnel de santé.

24. Dans le domaine de l'éducation, le Gouvernement capitalisera sur le succès de la gratuité des frais scolaires dans le primaire pour introduire la réforme de l'enseignement fondamental à partir de 2012. Pour accroître la capacité d'accueil, le Gouvernement construira des nouvelles salles de classe et recrutera des enseignants afin de réduire le ratio maître-élèves.

25. Dans le secteur agricole, le Gouvernement mettra à profit l'augmentation des ressources allouées à ce secteur pour accroître la production vivrière et atténuer ainsi les effets néfastes de la hausse des prix des denrées alimentaires sur les couches les plus vulnérables de la population. Pour atteindre cet objectif, en plus de l'augmentation des ressources allouées à ce secteur, le gouvernement prévoit introduire des techniques modernes agricoles dont l'irrigation, le repeuplement du cheptel et l'approvisionnement dans les délais, des intrants et des semences de bonne qualité aux agriculteurs.

26. Dans le secteur de l'énergie, le Gouvernement a entrepris la construction d'une centrale hydroélectrique de 10,4 mégawatts afin de réduire le déficit énergétique et son impact négatif sur l'investissement privé. En outre, le Gouvernement soumettra à ses partenaires techniques et financiers (PTF), en particulier la banque mondiale d'autres projets de constructions de centrales hydroélectriques afin de s'assurer les financements ne remettent en cause la soutenabilité de l'endettement à moyen terme du Burundi

27. La Réforme du Charroi de l'Etat qui débuté en 2009 s'est accéléré en 2010 par le retrait de la quasi-totalité des véhicules de l'Administration Centrale. Le gouvernement compte étendre cette réforme aux entreprises et sociétés paraétatiques. Dans ce contexte, un comité interministériel, présidé par la 2eme Vice-présidence a été mis en place afin de définir une stratégie de concrétisation de la politique de charroi zéro. Le Comité aura également pour mission de proposer des mesures d'accompagnement ainsi que le calendrier de mise en œuvre de ladite politique.

28. La maîtrise de la masse salariale demeure une importante priorité à moyen terme pour le Gouvernement. Il entend poursuivre la réforme des salaires et de l'emploi afin d'atteindre l'objectif d'une masse salariale inférieure à 11% du PIB, à moyen terme. Pour y parvenir, les modules des logiciels pour la solde ont été installés et sont opérationnels, ce qui a permis d'identifier et de radier les employés fantômes. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra le gel des recrutements à la fonction publique, à l'exception des secteurs prioritaires (santé, éducation, justice, etc.) et suivra avec rigueur, l'exécution des départs systématiques à la retraite des fonctionnaires ayant atteint l'âge légal de la retraite et la notation des fonctionnaires à l'origine des augmentations annuelles dues au mérite.

29. En matière de politique d'endettement, le gouvernement est conscient que la viabilité de la dette constitue la pierre angulaire de sa politique de stabilité macro économique et s'engage par conséquent à financer son programme de développement par des emprunts hautement concessionnels et des dons. En ce qui concerne le prêt non-concessionnelle de 80 millions de dollars EU en faveur du secteur de l'énergie (avec un élément don de 31,6%), le Gouvernement ne sollicitera pas la ratification de ce prêt si ses conditions ne sont pas modifiées pour respecter l'élément don minimum de 50%. Un projet de décret portant la mise en place du Comité National de Suivi de la Dette est disponible et devra être soumis au Gouvernement pour analyse et approbation afin d'assurer la coordination entre la gestion de la dette et les objectifs macroéconomiques. Une stratégie nationale 2011-2030 de la dette publique est en préparation. L'Adoption de cette stratégie et son plan d'actions est prévue au courant de cette année.

30. En ce qui concerne la politique d'endettement intérieur, le Gouvernement renforcera la coordination entre les politiques monétaire et budgétaire pour préserver la stabilité macroéconomique. A cet effet, le plan prévisionnel de trésorerie doit servir d'outil principal dans la gestion active de la trésorerie. En outre, le Gouvernement accélérera les réformes du

secteur financier afin d'élargir sa capacité de financement et réduire le coût de celui-ci, dans le cadre du développement de marché secondaire de titres.

### **A. Politiques monétaires et de change**

31. La politique monétaire demeure axée sur la stabilité des prix. Dans un environnement caractérisé par la montée des prix des produits alimentaires et pétroliers, la banque centrale s'attachera à poursuivre une politique monétaire prudente en vue de faire face aux pressions inflationnistes. Pour maintenir l'objectif d'un taux d'inflation à un chiffre, la banque centrale entend contenir la progression de la masse monétaire au sens large dans des limites compatibles avec la croissance du PIB nominal. Cela impliquerait une politique monétaire restrictive afin de réduire les risques de surchauffe.

32. Une meilleure coordination des politiques monétaire et budgétaire reste indispensable. A cet égard, le Ministère des Finances et la banque centrale continueront à tenir des rencontres mensuelles. De plus, le comité de gestion de la trésorerie, dont les pouvoirs ont été renforcés, a été chargé de la préparation des recommandations de politiques budgétaire et monétaire à adresser au Ministère des finances et à la banque centrale

33. Pour améliorer davantage le fonctionnement du marché aux enchères symétriques des devises, la banque centrale poursuivra les réformes du système d'enchères des devises grâce à l'assistance technique du Département MCM du FMI. L'objectif à moyen terme est l'instauration d'un marché interbancaire des devises et une plus grande flexibilité du taux de change en vue d'atténuer les effets des chocs externes.

34. La banque centrale est déterminée à continuer de renforcer les sauvegardes. A cet égard, elle recrutera un auditeur international pour : (i) suivre l'exécution intégrale de toutes les recommandations formulées par Deloitte dans ses rapports d'audits spéciaux de 2010 (conformément au plan d'action convenu en 2010 entre la banque centrale et le Ministère des Finances) et (ii) effectuer, par sondage, les contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants initiés par la banque centrale pour le compte de l'Etat ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2011.

### **B. Réformes structurelles**

35. La réforme de la filière café s'inscrit toujours dans les priorités du gouvernement qui en fait toujours un des secteurs clé de la croissance. La décision de poursuivre la politique de privatisation devrait bénéficier de l'expérience acquise avec la précédente vente des stations de lavage. Ainsi, en vue de garantir le succès de la mise en vente des 104 stations de lavage non encore cédées, le gouvernement compte intensifier les campagnes de sensibilisation dans le double objectif d'obtenir une compréhension commune sur les éléments clés à inclure au niveau du dossier d'appel d'offres en cours de préparation et de redéfinir opérationnel l'option retenues pour l'accès des caféiculteurs aux parts réservataires, estimées à 25% du capital. Cette étape préparatoire donnera lieu à la relance de l'appel d'offres pour la vente des

104 stations de lavage au cours du second semestre de l'année 2011. Par ailleurs, des mesures seront prises pour encourager INTERCAFE à une utilisation optimale des dotations qui lui sont concédées notamment pour assurer une plus grande régularité dans l'approvisionnement en intrants tandis que ARFIC devra renforcer ses capacités en matière d'encadrement en vue d'améliorer davantage la qualité du café.

36. Dans le cadre de la promotion du secteur privé le gouvernement compte renforcer ses actions par la création du Secrétariat permanent du cadre de dialogue secteur public-secteur privé et du Secrétariat Permanent des Réformateurs afin de pérenniser l'ensemble des réformes initiées dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires. De plus, Le projet de loi portant révision sur la privatisation sera soumis au parlement pour approbation afin de rendre les procédures de privatisation plus opérationnelles. Aussi, l'obtention du registre de commerce et du NIF se fera concomitamment dès le 30 mai 2011 tandis que les statuts types pour la création des entreprises doivent être élaborés incessamment.

37. En étroite collaboration avec nos partenaires au développement, Le Gouvernement s'attèle à la révision des lois fiscales. Cette nouvelle législation fiscale et le projet de loi sur la nouvelle procédure de taxes fourniront des procédures communes de l'administration fiscale pour toutes les lois fiscales du Burundi et seront similaires à la législation fiscale dans d'autres pays de la région Est Africaine. Le cadre réglementaire de mobilisation des recettes sera rénové à travers l'actualisation de la loi sur la TVA et un nouveau Code des Impôts et Taxes. Ces projets de lois seront soumis au Parlement avant la fin de l'année en cours.

38. En ce qui concerne l'administration fiscale, nous menons une campagne est menée pour l'enregistrement des contribuables et du recouvrement des arriérés. Nous avons également initié une meilleure catégorisation des contribuables. Les meilleurs Grands Contribuables en matière de respect d'obligations fiscales ont été identifiés afin de bénéficier du programme « Gold Card » programme de facilitation en matière de dédouanement et en matière de demande de remboursement de la TVA.

39. En ce qui concerne l'administration douanière, l'informatisation par le système SYDONIA++ va s'étendre à tous les postes douaniers et la simplification des procédures va se poursuivre. En vue d'accélérer le dédouanement des marchandises, l'extension du temps de travail jusqu'à 20 heures a été adoptée, ce qui a permis de réduire le temps d'attente aux douanes et des mesures anti-fraude ont été mises en place. L'assiette fiscale a été élargie avec la réorganisation et la sécurisation du Dépôt des produits pétroliers de Gitega et le renforcement des mesures de contrôle des produits pétroliers à l'entrée et à la sortie de l'entrepôt.

40. Les réformes en matière de programmation, transparence et exécution budgétaire viseront un meilleur alignement du cadrage budgétaire aux objectifs de la nouvelle génération du CSLP II en cours de finalisation. A cet égard, le Gouvernement favorisera l'approche participative et inclusive au processus d'élaboration du budget. L'exécution de



celui-ci continuera de se référer aux plans d'engagements harmonisés avec les plans de trésorerie trimestriels glissant. En outre, la mise en œuvre effective du RGGBP récemment adopté garantira une transparence accrue de l'exécution budgétaire qui sera davantage renforcé par l'adoption d'un décret sur la Gouvernance budgétaire dont l'objectif visera la redéfinition des procédures de présentation, d'élaboration et de vote du budget ainsi que son exécution et contrôle. L'adoption et la promulgation de ce décret est prévue avant la fin de l'année. Enfin, l'utilisation du nouveau logiciel de paie permettra une gestion plus transparente et rapide de la masse salariale.

41. En matière de bonne gouvernance, le gouvernement a pris des engagements supplémentaires en vue de renforcer davantage la Transparence, la Responsabilité financière et la lutte contre la corruption dans le secteur public. Dans ce contexte, il entend : (i) adopter à fin-juillet 2011 la Stratégie Nationale de la bonne Gouvernance ; (ii) assurer la disponibilité sur les sites Internet du Gouvernement des lois budgétaires ainsi que leurs rapports d'exécution trimestriels ; (iii) et établir des Tableaux d'affichage (Français et Kirundi) au niveau communal permettant aux citoyens d'obtenir de l'information sur les allocations sur budgétaires Sectorielles. Il s'engage également à améliorer le processus de suivi des décisions des entités de lutte contre les abus de gestion de finances publiques.

42. De nouvelles réformes seront exécutées au niveau de l'administration centrale pour mieux maîtriser les enjeux impliqués par l'adhésion du Burundi à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et pour assurer un suivi efficace des engagements pris par le gouvernement. Dans ce sens, une Stratégie nationale d'intégration régionale est en cours de préparation et sera adoptée au cours du premier trimestre 2011. Elle sera assortie d'un plan d'actions explicitant les mesures structurelles à adopter pour une mise en œuvre réussie de tous les accords signés entre le gouvernement et la CAE

#### **IV. CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

##### **(CSLP 2011-2014)**

43. Au terme de la mise en œuvre de la première génération en 2010, le Gouvernement envisage d'élaborer une nouvelle stratégie avant la fin de l'année 2011. La nouvelle stratégie va capitaliser les acquis de la stratégie précédente en mettant l'accent sur les nouvelles préoccupations de développement et les nouvelles orientations exprimées par les populations à la base et adoptées par le Gouvernement, à travers les différentes stratégies sectorielles. Pour ce faire, le Gouvernement a renforcé le processus participatif à travers une implication inclusive et totale de toutes les parties prenantes à toutes les étapes du processus. La nouvelle stratégie traitera davantage les questions de développement, de stratégies sectorielles et locales qui, jusque-là, n'avaient pas été traitées en profondeur dans la stratégie précédente. Ces questions comprennent la politique de l'emploi des jeunes et des femmes, la problématique de la protection sociale. Dans le même ordre d'idée, l'organisation du monde

rural, la diversification agricole, et les questions liées à l'intégration régionale seront également mis en exergue.

### **V. Suivi du programme**

44. Le suivi du programme s'effectuera sur la base des critères de réalisations, des objectifs indicatifs, et des repères structurels précisés dans les tableaux I.2 et I.4. Les informations à communiquer au FMI, ainsi que les définitions des variables pertinentes sont énoncées dans le Protocole d'Accord Technique ci-joint. La mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs y afférant et l'observation des critères de réalisation seront examinés dans le cadre de la septième revue. Le gouvernement est en outre prêt à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui seraient nécessaires à la réussite du programme.

**Tableau I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2010**

(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2009			2010											
	Déc.			Mars			Juin <sup>1</sup>			Sep.			Déc. <sup>1</sup>		
	Réal.	Prog.		Réal.	Prog.		Réal.	Prog.		Réal.	Prog.		Réal.	Prog.	
		Prog.	Adj.		Prog. Ré	Adj.		Prog. Rev.	Adj.		Prog. Rev.	Adj.		Est.	
<b>Critères de réalisation</b>															
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>2</sup>	96.5	59.6	59.6	85.6	76.2	65.0	55.0	79.3	19.3	35.7	101.5	41.5	84.6		
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>2</sup>	79.3	74.8	74.8	49.8	83.3	97.7	107.7	91.5	169.7	140.2	89.2	168.1	105.6		
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>2</sup>	68.7	58.0	58.0	-22.4	71.1	85.5	88.0	83.7	161.9	138.0	27.5	106.4	36.0		
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3, 4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>3, 4</sup>	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
<b>Objectifs indicatifs</b>															
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'an	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Base monétaire (plafond)	198.0	150.9	155.1	178.3	175.4	191.6	184.1	219.0	209.8						
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	274.8	50.1	64.5	105.4	152.2	200.7	231.4	342.2	323.8						
<i>Pour mémoire:</i>															
Aide financière extérieure non-projet (cumulative depuis le début de l'année civile, en million	58.8	11.2	35.0	46.2	35.0	107.2	45.5	186.0	101.3						

Sources: Les autorités burundais; et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Objectifs indicatifs.

<sup>2</sup> Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

<sup>3</sup> Critère continu.

<sup>4</sup> Voir les définitions dans le PAT.

## Tableau I.2. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs du FEC, 2011

(milliards de francs burundais, sauf indication contraire)

	2010		2011				
	Déc.	Mars		Jun <sup>1</sup>	Sep.	Déc. <sup>1</sup>	
	Est.	Prog.	Prog. Adj.	Réal.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Critères de réalisation</b>							
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher; en millions de dollars EU) <sup>2</sup>	84.6	58.3	37.2	84.9	50.0	26.1	70.3
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) <sup>2</sup>	105.6	101.9	129.1	86.4	148.9	190.7	143.6
Financement intérieur net de l'Etat (plafond) <sup>2</sup>	36.0	36.2	63.4	-8.7	65.2	96.1	46.6
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Dette extérieure à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) <sup>3,4</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) <sup>3, 4</sup>	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Objectifs indicatifs</b>							
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'anne	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	209.8	176.9		193.9	213.5	224.9	235.5
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	323.8	74.6		64.8	125.7	192.2	372.6
<i>Pour mémoire:</i>							
Aide financière extérieure non-projet (cumulative depuis le début de l'année civile, en millions	101.3	46.8		25.7	54.9	54.9	145.2

Sources: Les autorités burundais; et estimations des services du FMI.

<sup>1</sup> Objectifs indicative.

<sup>2</sup> Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au protocole d'accord technique.

<sup>3</sup> Critère continu.

<sup>4</sup> Voir les définitions dans le PAT.

Tableau I.3. Burundi — Repères structurels pour 2010

Mesure	Date	Etat d'exécution	Fondement macroéconomique
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Adopter une nouvelle convention entre Le Ministère des finances et la BRB redéfinissant le rôle de la banque centrale dans la gestion des finances publiques, tel que prévu par la nouvelle loi organique des finances publiques.	31 mars 2010	Observé	La nouvelle convention est primordiale pour l'application de la nouvelle loi organique des finances publiques.
Préparer un rapport final sur la fermeture des comptes de l'Etat.	31 décembre 2010	Observé	La mise en œuvre du compte unique du Trésor est primordiale pour une gestion efficiente des finances publiques.
<b>Mesures de sauvegardes de la banque Centrale et du Trésor</b>			
Recruter un auditeur international pour i) suivre la mise en œuvre complète de toutes les recommandations formulées par les audits spéciaux de 2008, en se basant sur le plan d'action de septembre 2009 préparé par la BRB et le Ministère des finances, et ii) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre 2010.	30 juin 2010	Observé	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor.
Soumettre au Conseil général, au Comité d'audit, et au Ministre des finances le rapport des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2010.	31 décembre 2010	Observé	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor.
<b>Gouvernance</b>			
En accord avec les lois du Burundi, la garantie de 6 milliards de BIF et les titres relatifs à 25 propriétés appartenant à Interpetrol sous séquestre resteront en place jusqu'à ce qu'une décision judiciaire soit prise au sujet d'Interpetrol.	Repère structurel (permanent)	Non observé <sup>1</sup>	Améliorer la gouvernance des finances publiques pour assurer la poursuite de l'aide budgétaire.

<sup>1</sup> Ce repère n'a pas été observé étant donné que le séquestre frappant les titres de propriétés de cette entreprise a été levé en l'absence de décision de justice. Les autorités prennent actuellement des mesures pour porter de nouveau l'affaire devant les tribunaux. Dans l'intervalle, les 6 milliards de BIF appartenant à Interpetrol et pris à titre de caution resteront sous séquestre.

Tableau I.4. Repères structurels pour 2011

Mesure	Date	Fondement macroéconomique
<b>Gestion des finances publiques</b>		
Approbation par le Conseil des ministres du règlement général de gestion des budgets publics (MPEF, ¶40).	31 mars 2011	La nouvelle loi de finances est établie sur la base des principes modernes de réglementation et de transparence budgétaires.
<b>Secteur financier</b>		
Adoption par le Conseil des ministres de la stratégie de réforme du secteur financier (MPEF, ¶10).	31 mars 2011	Moderniser le système financier et élargir l'accès aux services financiers.
<b>Mesures de sauvegardes de la banque Centrale et du Trésor</b>		
Recruter un auditeur international pour : i) suivre l'exécution intégrale de toutes les recommandations formulées dans les rapports d'audits spéciaux de 2010, en se basant sur le plan d'action de 2010 préparé par la BRB et le Ministère des finances, et (2) effectuer des audits spéciaux des contrôles sur les décaissements et transferts intérieurs importants réalisés par la banque centrale au profit de l'État ou de ses créanciers au cours du premier semestre de 2011 (MPEF, ¶34).	30 juin 2011	Améliorer les mesures de sauvegarde en vigueur à la banque centrale et au Trésor.

## PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Bujumbura, 27 juin 2011

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international (FMI). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

### A. OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

#### Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher) ;
- avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond) ;
- financement intérieur net de l'État (plafond) ;
- arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;
- encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État et de la BRB (plafond ; critère permanent) ;
- nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels à moyen ou à long terme contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond ; critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

- accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;
- dépenses pro-pauvres (plancher) ;
- monnaie centrale (plafond).

#### Définitions et calculs

4. Les **avoirs extérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les **réserves officielles brutes de la BRB** sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les **avoirs intérieurs nets de la BRB** sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.

#### **Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires**

6. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.

7. **Le financement intérieur net de l'État** est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.

8. L'encours des **arriérés de paiement extérieurs** aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

9. Le programme prévoit un plafond sur les **nouveaux prêts extérieurs non concessionnels** contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales ou la BRB et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État. Le terme «dette» s'entend selon la définition qui figure dans la décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140) révisée le 31 août 2009 (décision n° 14416—09/91)). Tout rééchelonnement ou restructuration de dette est exclu du critère. Le leasing financier et autres instruments donnant lieu à des engagements extérieurs non concessionnels, équivalant à des passifs éventuels ou



non, y sont inclus. La définition des prêts concessionnels s'appliquera à la détermination du degré de concessionnalité de ces obligations. La dette concessionnelle se définit comme ayant un élément don de 50 % ou plus. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Pour les prêts à échéance de 15 ans et plus, la moyenne sur dix ans des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) publiés par l'OCDE sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Pour les prêts assortis d'une échéance inférieure à 15 ans, la moyenne sur six mois des TICR sera utilisée comme taux d'actualisation pour déterminer le degré de concessionnalité. Les marges suivantes seront ajoutées aux moyennes sur 10 ans et sur six mois des TICR : 0,75 % pour une durée d'amortissement de moins de 15 ans, 1 % de 15 à 19 ans, 1,15 % de 20 à 29 ans et 1,25 % pour les échéances égales ou supérieures à 30 ans. La définition du critère de réalisation exclut l'utilisation des ressources du FMI, ainsi que tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents.

10. **L'encours de la dette extérieure à court terme**, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs Burundi détenu par des non résidents. En septembre 2007, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.

11. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

12. **L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs** est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

### **Ajustement pour l'aide financière extérieure**

13. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

14. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 60 millions de dollars EU) pourra être utilisée pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 60 millions de dollars EU.

15. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 60 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs Burundi au taux de change francs Burundi/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour la fin de mars 2011 est 1300,4.

16. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

### **B. Informations à communiquer aux services du FMI**

17. Afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra :

18. Les données hebdomadaires suivantes :

- les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);
- le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

19. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;

- le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;
- la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;
- les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;
- une ventilation détaillée des recettes publiques (ministère chargé des finances) ;
- une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;
- une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;
- le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'Etat, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie du libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;
- les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;
- une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

20. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

- Des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

21. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.

## FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

## BURUNDI

**Sixième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit  
et demandes de prorogation de l'accord et d'augmentation du niveau d'accès****Annexe d'information**

Préparé par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

30 juin 2011

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance financière et technique fournie par le FMI et présentation des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change. A fin mai 2011, l'encours des achats et des prêts s'élevait à 77,08 millions de DTS (100,1 % de la quote-part).
- **Relations avec la Banque mondiale.** Présentation du programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI.
- **Relations avec la Banque africaine de développement.** Description des opérations et du portefeuille du Groupe de la BAD.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Des lacunes en matière de statistiques économiques nuisent à la surveillance.

	Table des matières	Page
I.	Relations avec le FMI.....	3
II.	Programme conjoint de la Banque mondiale et du FMI, 2010–12.....	8
III.	Relations avec le Groupe de la Banque africaine de développement.....	9
IV.	Questions d'ordre statistique.....	11

**BURUNDI: RELATIONS AVEC LE FMI**  
(au 31 mai 2011)

**I. Date d'admission:** 28 septembre 1963 Article XIV

<b>II. Compte de ressources générales:</b>	<b>millions de DTS</b>	<b>% Quote-part</b>
Quote-part	77,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	76,64	99,53
Position de réserve au FMI	0,36	0,47
Taux de change des avoirs		

<b>III. Département des DTS:</b>	<b>millions de DTS</b>	<b>% Allocation</b>
Allocation cumulative nette	73,85	100,00
Avoirs	79,11	107,12

<b>IV. Encours des achats et des prêts</b>	<b>millions de DTS</b>	<b>% Quote-part</b>
Accords au titre de la FEC	77,08	100,10

**V. Derniers accords financiers en date :**

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FCE	7 juillet 2008	31 août 2011	46,20	39,60
FCE	23 janvier 2004	22 janvier 2008	69,30	69,30
FCE	13 novembre 1991	12 novembre 1994	42,70	17,21

**VI. Projections des paiements au FMI <sup>1</sup>**  
(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS):

	<u>Echéances</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Principal	0,72	5,01	6,73	10,56	12,49
Commissions/Intérêts	0,00	0,18	0,17	0,15	0,12
<b>Total</b>	<b>0,72</b>	<b>5,19</b>	<b>6,90</b>	<b>10,71</b>	<b>12,60</b>

<sup>1</sup> Si un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

## **VII. Evaluation des sauvegardes**

Selon une mise à jour de l'évaluation de la Banque de la République du Burundi (BRB) achevée en juin 2008, certaines sauvegardes ont été renforcées depuis l'évaluation précédente (par exemple, les audits externes ont été achevés dans de meilleurs délais et les états financiers audités sont conformes aux normes IFRS et sont publiés). Néanmoins, l'évaluation de 2008 a également recensé des lacunes considérables en matière de contrôle et a recommandé un contrôle plus strict des décaissements intérieurs à l'Etat et à ses créanciers, notamment en chargeant un auditeur externe d'examiner ces contrôles (mesures préalables à l'approbation de l'accord). Parmi les autres grandes recommandations, figurent la mise en place d'un système de suivi de l'application des recommandations en matière d'audit et de sauvegardes et l'établissement de directives pour les opérations d'investissement. Les autorités ont déjà pris des mesures pour mettre en application ces recommandations.

## **VIII. Régime de change**

Le régime de change a été reclassé de flottement à régime de taux stabilisé. La monnaie d'intervention est le dollar EU. Au 31 mars 2011, le taux de change officiel était de 1241,5 francs burundais pour 1 dollar EU. En 2003, la banque centrale a aboli la plupart des restrictions de change encore applicables aux transactions internationales courantes et a délégué aux banques commerciales le pouvoir d'autoriser les transactions ordinaires. Le taux de rétrocession des devises a été abaissé à 50 % début 2004 puis supprimé début 2005. La banque centrale a admis les bureaux de change aux adjudications hebdomadaires. La plupart des arriérés de paiements extérieurs envers les créanciers bilatéraux et multilatéraux étaient apurés à fin 2005. En décembre 2006, le gouvernement a adopté une nouvelle réglementation des changes qui libérait l'accès aux devises pour les transactions courantes et supprimait une pratique de taux de change multiples. En juin 2010, le gouvernement a remplacé cette réglementation par la Réglementation des changes de 2010, entrée en vigueur en juillet de la même année.

Le Burundi s'est prévalu des dispositions transitoires de l'Article XIV lorsqu'il est devenu membre du FMI en 1962 mais il n'applique plus de restrictions de change ni de pratiques de change multiples tombant sous le coup de cet article. Il maintient une pratique de taux de change multiples non conforme à la section 2 (a) de l'Article VIII: le taux de change appliqué aux transactions de l'Etat peut différer de plus de 2 % du taux de change du marché. Le Burundi applique certaines restrictions de change pour des raisons de sécurité et les a communiquées au FMI, conformément à la décision 144-(52/51). Le 3 mars 2011, le Burundi a modifié la réglementation des changes de 2010, abolissant en conséquence les deux restrictions de change mentionnées au document EBS/11/29 Sup.1, relatives à (i) l'obligation de non redevabilité fiscale

pour certaines transactions internationales courantes telles que les paiements de montants limités d'amortissement de prêts ou d'amortissement d'investissements directs par des non résidents et (ii) la limitation affectant la disponibilité de devises pour effectuer des paiements et des transferts au titre de transactions internationales courantes pour non respect d'obligations sans rapport avec ces transactions.

## **IX. Consultations au titre de l'Article IV**

Conformément à la décision 14747-(10/96) adoptée le 28 septembre 2010, les consultations au titre de l'Article IV avec le Burundi ont lieu selon le cycle de 24-mois. Le 23 juillet 2010, le Conseil d'administration a achevé les consultations de 2008 au titre de l'Article IV (rapport du FMI N° 10/313), ainsi que la quatrième revue de l'accord FEC.

En conclusion des consultations de 2010 au titre de l'Article IV, les administrateurs ont noté les progrès louables réalisés par le Burundi dans la mise en œuvre de son premier programme appuyé par la FEC dans un environnement post-conflit difficile. Ils sont convenus que pour assurer la viabilité des finances publiques, compte tenu de la lourde charge de la dette, il faudra élargir l'assiette fiscale et améliorer la composition des dépenses, tout en finançant le budget à l'aide de dons et de ressources extérieures très concessionnelles. Les administrateurs encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts de réforme du secteur financier en améliorant le contrôle bancaire et en remédiant aux lacunes du système, notamment le risque de concentration. Les administrateurs jugent en outre nécessaire d'accélérer les réformes structurelles, surtout dans le secteur du café, et notent avec satisfaction l'adhésion du Burundi à la Communauté est-africaine.

## **X. Assistance technique**

Mars 2011	Mission du Département des finances publiques (FAD) sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Janvier 2011	Mission du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur les opérations de change
Septembre 2010	Mission du FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Novembre 2010	Mission du MCM sur les opérations monétaires
Mai 2010	Mission du FAD sur l'administration fiscale.
Avril 2010	Mission du MCM sur les opérations de change.
Novembre 2009	Mission de l'AFRITAC sur la mise en place de la TVA.
Septembre 2009	Mission du MCM sur le renforcement des capacités de la BRB et la gestion de la dette publique
Juin 2009	Mission pluridisciplinaire du MCM



Avril 2009	Mission du FAD sur l'application de la loi organique relative aux finances publiques
Mars 2009	Mission du MCM sur les opérations monétaires
Mars 2009	Mission du MCM sur les opérations de change
Mars 2009	Mission du MCM sur l'audit interne
Mars 2009	Mission du MCM sur la gestion des réserves
Février 2009	Mission de l'AFRITAC sur la réglementation et le contrôle bancaires
Février 2009	Mission d'EIPS du FAD sur la politique de tarification des carburants et la protection sociale
Janvier 2009	Mission de PESF du MCM
Décembre 2008	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des opérations budgétaires
Décembre 2008	Mission pluridisciplinaire du MCM
Décembre 2008	Mission du MCM sur l'audit interne
Août 2008	Mission du MCM sur les réformes en matière d'organisation, de ressources humaines et de communication
Juillet 2008	Mission du MCM sur les opérations de change
Juin 2008	Mission de l'AFRITAC sur la réglementation et le contrôle bancaires
Mai 2008	Mission du FAD pour l'installation d'un nouveau conseiller résident en GFP
Décembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur les statistiques de comptabilité nationale et d'indice des prix à la consommation
Novembre - Décembre 2007	Mission de statistiques monétaires et financières du Département des statistiques (STA)
Novembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de contrôle bancaire
Novembre 2007	Mission du FAD sur la politique fiscale
Novembre 2007	Mission du STA sur les statistiques monétaires
Septembre 2007	Mission pluridisciplinaire du MCM
Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur l'administration des recettes fiscales
Septembre 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de la banque centrale
Septembre 2007	Mission du FAD sur la gestion des finances publiques
Juillet 2007	Mission de GFP de l'AFRITAC sur le contrôle de la solde
Juin 2007	Mission de GFP de l'AFRITAC sur le fonctionnement et le contrôle du trésor
Juin 2007	Mission d'assistance technique du MCM
Juin 2007	Mission de l'AFRITAC sur le renforcement des capacités de

	gestion de la dette
Mars 2007	Expert résident du FAD en comptabilité publique
Décembre 2006	Mission du FAD sur la gestion des dépenses publiques
Novembre 2006	Mission du MCM sur le contrôle bancaire
Septembre 2006	Mission du FAD sur l'administration fiscalo-douanière
Avril 2006	Mission du MCM sur la gestion des réserves de change
Mars 2006	Mission du STA chargée d'élaborer les métadonnées et un plan d'action à moyen terme
Mars 2006	Mission conjointe au titre de l'article VIII du MCM et du Département juridique (LEG)
Janvier 2006	Mission du LEG sur la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

#### **XI. Mise en œuvre de l'initiative PPTE:**

	<u>Cadre</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date d'arrivée au point de décision	Août 2005
Aide engagée	
par tous les créanciers (millions de dollars EU) 1/	832,6
Dont : contribution du FMI (millions de dollars EU)	27,87
(équivalent en millions de DTS)	19,28
Date d'arrivée au point d'achèvement	Janvier 2009
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Aide versée à l'État membre	19,28
Assistance intérimaire	0,26
Solde au point d'achèvement	19,02
Décaissement additionnel au titre des revenus d'intérêts 2/	3,07
<b>Total des décaissements</b>	<b>22,35</b>

1 L'aide promise au titre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement; celle promise dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Ces deux montants ne peuvent donc pas s'additionner.

2 Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire a lieu au point d'achèvement qui correspond au revenu des intérêts sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé dans l'intervalle.

**XII. Représentant résident:**

Un représentant résident à temps partiel a pris ses fonctions en mai 2005 et un bureau bénéficiant des services d'un assistant d'administration s'est ouvert en janvier 2006 à Bujumbura. M. Koffi Yao est le représentant résident depuis janvier 2010.

## II. BURUNDI: PROGRAMME CONJOINT DE LA BANQUE MONDIALE ET DU FMI, 2010–12

Titre	Produits	Dates provisoires de la mission	Date escomptée de livraison
<b>A. Information réciproque sur les programmes de travail pertinents</b>			
Programme de travail de la Banque mondiale	1. Revue des dépenses publiques	Sept. 09	Juillet 2010
	2. ERSG-4 (appui budgétaire)	Déc. 2009-Jan. 2010 (identification) Mars-Avril 2010 (pré-évaluation) Juillet 2010 (évaluation)	Septembre 2010
	3. ERSG-5 (appui budgétaire)	Novembre-Déc. 2010 (identification) Février 2011 (pré-évaluation) Mai 2011 (évaluation) (identification)	Août 2011
	4. Mémoire économique (CEM)	9 juillet (mission principale) Octobre 2010 (premier dialogue sur mémoire économique)	Mars 2010
Programme de travail du FMI	1. Quatrième revue FEC	Mai 2010	Juillet 2010
	2. Cinquième revue FEC	Novembre 2010	Mars 2011
	3. Sixième revue FEC	Mai 2011	Août 2011
<b>B. Demandes de contributions au programme de travail</b>			
Demande du FMI à la Banque mondiale	1. Note de politique générale sur la gestion de la masse salariale et l'efficacité du service public		Septembre 2010
Demande de la Banque mondiale au FMI	1. Étude du désalignement du taux de change et de la compétitivité		Juillet 2010
	2. Étude sur les sources d'inflation au Burundi		Mars 2011
<b>C. Accord concernant les activités et missions conjointes</b>			
Activités conjointes	AVD		Juillet 2010

### **III. BURUNDI: RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT** (au 15 mai 2011)

Le Burundi est membre du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) depuis la création de celui-ci en 1964. Les opérations de dons et de prêts de la BAD dans le pays ont été interrompues lorsqu'a éclaté la guerre civile en 1993. Le 19 juillet 2004, les Conseils de la BAD ont approuvé les principes généraux pour aider les pays qui sortent d'un conflit à apurer leurs arriérés et ont créé le mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit (PCCF), financé à l'origine à l'aide d'environ 100 millions de DTS en fonds de la BAD, afin d'offrir une assistance financière aux pays admissibles. Les principes généraux prévoient une formule tripartite de partage de la charge entre le pays, les donateurs et le PCCF. Le 27 octobre 2004, les Conseils de la BAD ont avalisé une proposition d'apurement des arriérés du Burundi dans laquelle le solde des arriérés a été réglé avec l'aide des donateurs et du PCCF avant le point de décision de l'initiative PPTE renforcée.

Le 21 avril 2009, dans le cadre renforcé de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), le Conseil d'administration a approuvé la part d'allègement de la dette de la BAD au titre de cette initiative, d'un montant équivalent à 150.200.000 dollars EU en valeur actuelle nette (VAN) à la fin de 2004. Le Conseil d'administration a en outre établi que le Burundi satisfaisait aux conditions donnant droit à un allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) à concurrence de 15,38 millions de dollars EU (10,48 millions d'UC) en termes nominaux.

Le Conseil a approuvé le document de stratégie pays (DSP) en octobre 2008 à l'appui du programme économique et social du gouvernement. Le DSP couvre la période de 2008 à 2011 et s'appuie sur deux piliers du CSLP : i) appui à une administration publique efficace en améliorant la gouvernance et le fonctionnement des principales institutions du secteur public, et ii) augmentation des débouchés professionnels en développant l'infrastructure et en menant des interventions ciblées dans le secteur agricole. L'actuel portefeuille du Groupe de la Banque, dont le montant des engagements totalise 159,95 millions d'UC, couvre quatorze opérations en cours, dont 5 d'envergure régionale. Le Groupe de la Banque intervient activement dans les domaines de l'infrastructure (transports, eau et assainissement et énergie), de l'agriculture, de la gouvernance et du social. Le montant de 10 millions d'UC au titre de la troisième phase du Programme d'appui aux réformes économiques (PARE III) a été décaissé en totalité en 2010. La revue de moyen terme du nouveau document de stratégie pays et la revue du portefeuille pays ont été présentées au Comité pour l'efficacité du développement (CODE) le 30 novembre 2010. La Banque prépare actuellement la quatrième phase du programme PARE.

Une analyse intégrée des transports, de l'énergie, des télécommunications et de l'exploitation minière réalisée par la Banque en collaboration avec le gouvernement du Burundi et d'autres partenaires au développement a renforcé la détermination des autorités à promouvoir le développement des infrastructures et l'intégration économique. L'étude, intitulée «Un plan d'action pour les infrastructures au Burundi : Accélérer l'intégration régionale», est alignée sur les objectifs nationaux et l'évolution de l'infrastructure régionale et se propose de servir de repère pour le dialogue entre les parties prenantes.

Le tableau suivant présente une synthèse des opérations en cours ou prévues de la BAD au Burundi

Secteur	Nom du projet	Montant (millions d'UC)
Agriculture	Projet d'aménagement des bassins versants	9,00
	Projet de gestion intégrée du lac Tanganyika	4,96
	Etudes PPF Bugesera	0,32
Energie	Remise en état et expansion des infrastructures électriques	7,32
Eau et assainissement	Remise en état et expansion des infrastructures hydrauliques	12,00
Secteur social	Projet multisectoriel de réinsertion	9,81
	Projet de création d'emplois	10,0
Multisectoriel	Projet d'aide à la structure de gouvernance	1,5
	Programme d'appui aux réformes économiques (III)	10,0
Multinational	Projet multinational Bugesera	15,02
	Route Kicukiro (Rwanda) - Kirundo (Burundi)	14,90
	Phase 2 de l'étude de faisabilité du chemin de fer Isaka - Kigali	0,57
	Route Nyamitanga – Ntendezi - Mwityazo	49,38
	Interconnexion NELSAP	5,05
Total (secteur public exclusivement)		64,91
Total (secteur public et multinational)		159,95

**IV. BURUNDI : QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE**  
(au 15 juin 2011)

**I. Evaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance**

**Evaluation générale:** les données communiquées présentent de sérieuses lacunes qui entravent fortement l'exercice de la surveillance. Les plus graves d'entre elles touchent les statistiques de comptabilité nationale, de finances publiques, et de balance des paiements. L'insuffisance de financement et de personnel, ainsi que le manque de matériel, conjugués aux difficultés de coordination entre les institutions chargées de l'établissement de ces statistiques, empêchent la production et la diffusion en temps opportun des statistiques macroéconomiques.

**Statistiques du secteur réel:** de graves lacunes dans l'établissement des données du secteur réel entravent l'analyse et la gestion économiques. Les statistiques de comptabilité nationale sont établies peu fréquemment par l'ISTEEBU, l'institut de statistique national. Les données primaires sur l'agriculture, l'activité économique la plus importante, sont inadéquates. En conséquence, une forte incertitude pèse sur les estimations du niveau et du taux de croissance du PIB, des composantes des dépenses, et de tous les ratios au PIB. Les estimations annuelles de comptabilité nationale communiquées au FMI ne sont pas établies, mais tirées d'un modèle de projection macroéconomique et de certaines estimations avec 1998 et 2005 pour années de référence. L'ISTEEBU a débuté en 2007 un processus d'amélioration des statistiques de comptabilité nationale avec l'aide de l'AFRITAC. Les comptes nationaux sont désormais établis sur la base du Système des Comptes Nationaux 1993, à l'aide (en partie) du logiciel ERETES, avec 2005 pour année de référence. Les estimations du PIB pour les années 2007 et 2008 sont en cours d'élaboration. Les données sur les sociétés non financières constituent également un grave problème pour les statisticiens chargés de l'établissement de la comptabilité nationale. L'indice mensuel des prix à la consommation comporte des pondérations de dépenses fondées sur les résultats d'une enquête de 1991 sur les dépenses des ménages et ne se rapporte qu'à la capitale, ce qui conduit à une mesure inexacte des tensions inflationnistes. L'indice des prix à la production n'est pas établi. Il y a peu de statistiques du marché de l'emploi, ce qui entrave les activités de surveillance.

**Statistiques des finances publiques:** le Burundi a bénéficié d'une assistance technique fournie par la Banque mondiale et le Département des finances publiques du FMI dans le domaine des systèmes d'information de gestion des finances publiques et dans celui de la gestion des dépenses publiques; il a en outre reçu du Département des statistiques du FMI une formation à l'établissement des statistiques de finances publiques. Néanmoins, les statistiques de finances publiques restent déficientes sur le plan de la couverture, de l'exactitude, de la cohérence et de l'actualité des données. Au début de cette année, le Burundi a accepté de participer à un module de statistiques des finances publiques (SFP) dans le cadre de l'Initiative renforcée de diffusion des données (IRDD). L'objectif principal du module de SFP est d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques budgétaires en suivant les directives du *Manuel statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001)*. L'aide fournie dans le cadre de ce module consiste essentiellement en une série de missions d'assistance technique au cours des 3 à 5 prochaines années, dont la première est prévue pour avril 2011.

**Statistiques monétaires et financières** : elles sont maintenant établies suivant les méthodologies recommandées dans le *Manuel de statistiques monétaires et financières (2000)* du FMI et dans l'ensemble permettent à la fois l'exercice de la surveillance et l'harmonisation avec les statistiques monétaires des autres pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Les transactions avec le FMI ne sont pas correctement enregistrées — le montant des prêts reçus du FMI ne correspond pas aux registres du FMI, d'où une présentation erronée des engagements extérieurs de la banque centrale. Le Département des statistiques du FMI en a informé la banque centrale; la question reste à résoudre. Compte tenu du système de paiement actuel, il y a des différences entre les registres de la banque centrale et ceux des autres institutions de dépôts (AID). Les transactions entre la banque centrale et les AID apparaissent normalement dans le bilan de ces dernières avec un jour de retard, ce qui a un impact sur les autres postes (net) dans la situation des institutions de dépôts. Les engagements des trois banques en liquidation apparaissent dans le bilan de la banque centrale; cependant l'information sur ces banques n'est pas incluse dans la synthèse des données des AID.

**Statistiques du secteur extérieur** : les statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont établies par la BRB conformément à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. Cependant, de graves difficultés au niveau de la couverture des données et de l'évaluation des opérations font peser une grande incertitude sur les statistiques du secteur extérieur et les activités de surveillance. Par exemple, une grande partie des importations et exportations de marchandises (en particulier de café et de thé) et de services n'est pas enregistrée et, bien que des ajustements soient apportés, l'incertitude subsiste. Pour les services comme pour le revenu, l'exactitude des données des sources n'est pas systématiquement vérifiée par comparaison avec celles d'autres sources. De même, les transactions du compte de capital et d'opérations financières sont évaluées à l'aide du Système de communication des transactions internationales du Burundi, dont la couverture est réputée incomplète. D'autres actions sont requises pour améliorer l'exactitude et la fiabilité des données du secteur extérieur.

## II. Normes et qualité des données

Le Burundi ne participe pas au SGDD. Une telle participation pourrait lui être bénéfique car elle lui fournirait un cadre à partir duquel améliorer l'établissement de ses statistiques macroéconomiques et la coordination entre les différentes institutions.

Pas de données RONC disponibles.

## III. Communication des données au Département des statistiques

Un état récapitulatif des données sur les opérations de finances publiques est communiqué pour être publié dans *International Finance Statistics (IFS)*. La BRB a achevé son passage aux formulaires standardisés pour la transmission de ses statistiques monétaires au FMI; des statistiques monétaires détaillées sont publiées dans *IFS*. Des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure sont présentées dans *IFS* et dans le *Balance of Payments Yearbook*.



**Burundi: Tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance**  
(au 15 juin 2011)

	Dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données <sup>7</sup>	Périodicité de la communication des données <sup>7</sup>	Périodicité de publication <sup>7</sup>
Taux de change	Courant	Courant	Q	M	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires <sup>1</sup>	Déc. 2010	Mai 2011	M	M	M
Monnaie centrale	Mars 2011	Mai 2011	M	M	M
Monnaie au sens large	Mars 2011	Mai 2011	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Déc. 2010	Mai 2011	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Déc. 2010	Mai 2011	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	Mars 2011	Mai 2011	M	M	M
Indice des prix à la consommation	Avril 2010	Mai 2011	M	M	M
Recettes; dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques <sup>4</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement <sup>3</sup> – administration centrale	Mars 2011	Mai 2011	T	T	T
Stocks de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale <sup>5</sup>	ND	ND	ND	ND	ND
Solde extérieur courant	2010	Mai 2011	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2010	Mai 2011	M	M	M
PIB/PNB	2010	Mai 2011	A	A	A
Dette extérieure brute	2010	Mai 2011	M	M	A
Position extérieure globale <sup>6</sup>	2010	Mai 2011	A	A	A

1 Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des produits financiers dérivés à payer et à recevoir en monnaie étrangère, y compris ceux qui seraient liés à une monnaie étrangère, mais réglés par d'autres moyens.

2 Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, titres à moyen terme et obligations du Trésor.

3 Financement étranger, des banques intérieures et intérieur non bancaire.

4 Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale) et des collectivités territoriales.

5 Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6 Inclut les positions extérieures brutes à l'actif et au passif financier vis-à-vis des non-résidents.

7 Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelles (A), irrégulière (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 11/280  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Le 13 juillet 2011

Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431 USA

**Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord au titre de la FEC en faveur du Burundi et approuve un décaissement de 10,5 millions de dollars EU**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième revue du programme économique du Burundi appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Cette approbation permettra un décaissement immédiat d'un montant équivalent à 6,6 millions de DTS (environ 10,5 millions de dollars EU), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord à un montant équivalent à 46,2 millions de DTS (environ 73,2 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil a approuvé une augmentation de l'accès d'un montant équivalent à 5 millions de DTS afin d'amortir l'impact de la crise alimentaire et énergétique sur la balance des paiements, ainsi qu'une prolongation de l'accord au titre de la FEC jusqu'à la fin de janvier 2012. L'accord en faveur du Burundi au titre de la FEC a été approuvé le 7 juillet 2008 par le Conseil d'administration (voir [Communiqué de presse n° 08/167](#)).

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants et les perspectives économiques du Burundi sont dans l'ensemble positives. Dans l'immédiat, le défi consiste à préserver la stabilité macroéconomique tout en amortissant l'impact de l'augmentation des prix des produits de base.

« Le programme révisé de 2011 porte à juste titre sur les besoins sociaux prioritaires dans le contexte d'un rééquilibrage nécessaire des finances publiques. Pour autant, il faudrait mieux cibler les subventions aux carburants sur les groupes les plus vulnérables. À moyen terme, pour assurer la viabilité de la situation budgétaire, il sera primordial d'intensifier la mobilisation des recettes, de hiérarchiser les dépenses et de s'appuyer sur des dons et un financement hautement concessionnel.

« La cohérence des politiques monétaire et budgétaire est indispensable pour prendre de bonnes décisions de politique macroéconomique. Les récentes augmentations des prix des carburants et des produits alimentaires ont eu des répercussions sur les produits intérieurs et il faudrait donc resserrer la politique monétaire pour contenir les pressions sur les prix et mieux ancrer les anticipations inflationnistes.

« Pour doper la croissance à long terme, il sera essentiel d'accélérer les réformes structurelles, notamment dans la filière café et le secteur financier. Une meilleure gouvernance sera aussi importante pour que les donateurs n'interrompent pas leur soutien, » a ajouté M. Shinohara.

**Déclaration de M. Majoro, Administrateur pour le Burundi**  
**Le 13 juillet 2011**

**Mes autorités burundaises sont reconnaissantes au FMI du soutien que l'institution lui a apporté et de son assistance technique et financière.** Ce soutien a contribué à renforcer la stabilisation macroéconomique et à mobiliser le soutien des donateurs en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme économique des autorités s'articulait autour du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), préparé en 2006, et qui est à présent achevé. Il reposait sur quatre piliers — la gouvernance et la sécurité, une croissance durable et équitable, le développement du capital humain et la lutte contre le VIH sida. Suite à une revue du premier DSRP, les autorités sont en train de préparer un DSRP II successeur de nouvelle génération sur lequel sera ancrée la politique économique. Les principaux objectifs économiques sont les suivants : maintenir l'inflation à un chiffre, améliorer la composition des dépenses publiques en faveur des secteurs prioritaires tout en préservant la viabilité budgétaire, renforcer la gestion des finances publiques et la bonne gouvernance et durcir le système de contrôle interne de la banque centrale.

**Performance économique**

**La croissance économique a rebondi pour atteindre 3,9 % en 2010 sous l'impulsion d'une meilleure production agricole bien que le pays sorte d'une situation difficile après un conflit et ne bénéficie pas d'un environnement extérieur favorable.** L'inflation a été contenue à un chiffre. Le déficit budgétaire est resté dans les limites ciblées par le programme, à savoir 4,3 % du PIB, tandis que le solde extérieur courant s'est contracté et que les réserves internationales officielles brutes se sont maintenues à un niveau confortable. Les dépenses en faveur des pauvres sont restées alignées sur les cibles budgétaires. D'après les projections, la croissance sera modérée à moyen terme, à 4,2 % en 2011, un chiffre inférieur à ce qui avait été prévu à cause de l'augmentation des prix mondiaux du carburant et des produits alimentaires. Pour les mêmes raisons, l'inflation devrait grimper au-dessus de 10 % puis passer à un niveau tendanciel au cours des années ultérieures. Le déficit budgétaire se creusera légèrement par rapport à la cible du programme, mais restera inférieur à celui de 2010. Le solde extérieur courant devrait augmenter et les réserves internationales officielles brutes rester fermes, même si elles sont en légère baisse.

**Résultats du programme**

**Les résultats du programme ont été satisfaisants comme en témoigne le respect de tous les critères de réalisation quantitatifs pour la fin de mars 2011.** De même, tous les objectifs indicatifs pour la fin de mars 2011 ont été observés, à l'exception de ceux qui concernent la monnaie centrale et les dépenses en faveur des pauvres. La cible de la monnaie centrale a été manquée à cause de la concentration des décaissements des donateurs au cours du premier trimestre de l'année. La cible des dépenses en faveur des pauvres a été manquée de peu en raison des retards dans la passation des marchés au début de l'année. Les repères structurels ont été observés, bien que quelques-uns l'aient été avec retard — approbation de la réglementation générale sur la gestion du budget de l'État et adoption de la réforme du secteur financier. **Compte tenu de ce qui précède, les autorités sollicitent l'achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC ainsi que la modification de la date de disponibilité du septième décaissement, la prolongation de l'accord au titre de la FEC, l'ajustement des**

**échéances de la septième revue et du huitième décaissement ainsi qu'une augmentation de l'accès.** En outre, il serait souhaitable de modifier la date de disponibilité du septième décaissement afin de l'aligner sur la date de la revue; la prolongation de l'accord au titre de la FEC est nécessaire pour permettre une délibération suffisante des réformes clés de la politique économique et des consultations avec les donateurs.

### **Politique budgétaire**

**La politique budgétaire envisage de s'écarter temporairement de la cible du programme afin d'amortir l'impact des prix élevés mondiaux des produits alimentaires et des carburants sur les groupes vulnérables.** Les autorités ménageront un espace budgétaire pour les dépenses d'investissement prioritaires et celles qui sont favorables aux pauvres. Du côté des recettes, il s'agit d'améliorer leur performance en optimisant leur recouvrement et en élargissant la base imposable. Du côté des dépenses, on privilégie l'établissement de nouvelles priorités en matière de dépenses ainsi que la maîtrise des dépenses courantes ; cette dernière fait intervenir la poursuite du gel du recrutement dans la fonction publique, à l'exception des secteurs prioritaires, et l'application de la politique de réduction du parc de véhicules aux sociétés parapubliques, tout en renforçant les filets de sécurité sociale et en maintenant les subventions provisoires sur le diesel et le pétrole lampant eu égard aux prix mondiaux élevés des carburants et des produits alimentaires. Les emprunts seront limités à des prêts hautement concessionnels et à des dons afin d'assurer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette.

### **Politiques monétaire, financière et de change**

**La stabilité des prix est l'objectif de la politique monétaire.** Les autorités misent sur une inflation à un chiffre. Afin d'ancrer les anticipations inflationnistes et de contenir l'impact secondaire des prix mondiaux élevés des produits alimentaires et des carburants, les autorités entendent resserrer la politique monétaire en équilibrant la monnaie centrale par rapport à la croissance du PIB nominal. S'agissant du secteur financier, les autorités sont résolues à durcir davantage les mesures de sauvegarde des banques. Pour ce qui est du taux de change, elles ont l'intention d'accroître la souplesse du taux de change en mettant en place à moyen terme un marché de change interbancaire.

### **Réformes structurelles**

**Le programme de réformes structurelles met l'accent sur l'amélioration de l'administration fiscale et l'optimisation de la gestion des finances publiques, une plus grande souplesse du taux change, le renforcement du secteur financier et la promotion de la gouvernance et du développement du secteur privé.** Sur le plan de l'administration fiscale, une meilleure catégorisation des contribuables a été lancée et l'informatisation des bureaux de douane sera étendue. La base imposable a été élargie avec la réorganisation et la sécurisation du dépôt de produits pétroliers de Gitega ainsi qu'avec le durcissement des mesures de contrôle des produits pétroliers dans les entrepôts; la récente réglementation générale de la gestion du budget de l'État a été mise en œuvre et l'assistance technique du FMI a permis d'améliorer la capacité de gestion des finances publiques.

Pour ce qui est de l'accroissement de la souplesse du change et du renforcement du secteur financier, les réformes relatives au système d'adjudication du change se poursuivront avec l'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux. La banque

centrale durcit ses contrôles internes et ses mesures de sauvegarde avec le recrutement d'un auditeur interne et elle intensifie la surveillance bancaire en examinant de près les pratiques de gestion des risques de la banque et les normes de prêts; elle entend aussi mener des tests de résistance avec l'assistance technique d'AFRITAC Centre.

S'agissant de la gouvernance, les autorités se sont à nouveau engagées à accroître la transparence et la redevabilité financière et à lutter contre la corruption. L'adoption d'une Stratégie nationale de bonne gouvernance, la publication des lois de finances et des rapports trimestriels d'exécution du budget sur le site Web de l'État ainsi que la fourniture de tableaux à consulter au niveau des communautés permettront d'étayer ces engagements.

Pour promouvoir le développement du secteur privé, les autorités entendent abaisser les coûts des transactions moyennant la simplification du processus d'enregistrement des entreprises, la sauvegarde de la protection des investisseurs et la facilitation du transfert de biens. La privatisation du reste des stations de lavage du café se poursuivra. En outre, les autorités ont mis en place un Secrétariat permanent du Cadre de dialogue entre les secteurs public et privé pour surveiller l'application rapide de diverses réformes destinées à améliorer le climat des affaires, notamment par le biais de la mise en vigueur du projet de révision de la loi sur la privatisation. Une Stratégie nationale d'intégration régionale est en cours de préparation pour accélérer la mise en œuvre des nouvelles réformes afin que de mieux gérer l'intégration du Burundi dans la Communauté est africaine (CEA).

### **Projet énergétique**

Récemment, le Burundi a signé une facilité de prêt pour un montant de 80 millions de dollars EU avec un élément dons de 31,6 % pour la construction d'une centrale hydroélectrique. Le pays courant un risque élevé de surendettement, le prêt ne peut être ratifié que si ses conditions satisfont à un élément dons minimum de 50 %. La Banque mondiale a évalué le prêt et a conclu qu'il était économiquement viable et les autorités et les donateurs sont convenus que le projet était crucial pour remédier aux pénuries actuelles d'énergie du pays. Qui plus est, il n'est pas possible d'améliorer le tourisme et l'industrie minière de même que la base d'exportation du pays sans une fourniture adéquate d'électricité.

**À cet égard, nous appelons le Conseil à user de sa souplesse pour faire une exception unique et permettre aux autorités de ratifier le prêt compte tenu de sa solide viabilité économique afin que le pays puisse élargir sa base exportations et sortir de l'engrenage de la pauvreté.** Mes autorités ont démontré qu'elles respectaient leurs engagements et respectaient les conditionnalités du programme. De fait, elles ont accepté de fournir au FMI des informations sur ce projet à l'avance. Comme l'explique le rapport des services du FMI, les conséquences de ce projet sur la viabilité à moyen terme de la dette du pays seront gérables.

### **Évaluation ex-post**

**Mes autorités burundaises se félicitent de l'évaluation ex-post sur laquelle reposeront leurs délibérations sur un accord successeur au titre de la FEC avec le FMI.** Elles soulignent que des progrès importants ont été enregistrés dans un certain nombre de domaines décrits dans le rapport, notamment leur participation accrue à l'élaboration du

programme et à la mise en œuvre des réformes qui ont bénéficié de différentes interventions d'assistance technique. Il demeure que beaucoup reste à faire.

### **Conclusion**

**Mes autorités burundaises sollicitent l'achèvement de la sixième revue au titre de la FEC, la prolongation de l'accord et une augmentation de l'accès.** Elles estiment qu'il est indispensable de continuer à collaborer avec le FMI qui offre une surveillance extérieure de leur mise en œuvre des politiques macroéconomiques et des réformes structurelles ; cette collaboration est aussi importante pour inciter les donateurs à offrir au pays un soutien accru, à l'appui de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.